



**Analyse du secteur privé du Tchad relativement à la mobilisation et à l'engagement du secteur privé en faveur de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique**



# RAPPORT DEFINITIF

Juillet 2023

*« Les objectifs climatiques et les objectifs de développement doivent aller de pair. L'action climatique est un bien public mondial essentiel, qui requiert de nouveaux financements importants de la part de la communauté mondiale et des mécanismes à même de favoriser les flux de capitaux. Pour y parvenir, il faut des actions climatiques bien hiérarchisées et ordonnées, une solide participation du secteur privé, un soutien international substantiel et une transition juste. »*

***David Malpass, Président du Groupe de la Banque mondiale (2019-2023)***

## Table des matières

Liste des tableaux.....	5
Liste des graphiques .....	6
Sigles et abréviations .....	7
1. Contexte .....	8
2. Changement climatique au Tchad.....	15
2.1. La hausse des températures .....	15
2.2. La baisse des précipitations .....	19
2.3. Les effets du changement climatique .....	23
2.3.1. La forte vulnérabilité de la région du Lac Tchad .....	23
2.3.2. La recrudescence des inondations .....	23
2.4. Les coûts de dégradation dues aux changements climatiques.....	24
2.5. Les actions en faveur du climat au Tchad au cours des cinq ou dix dernières années	26
3. Analyse du secteur privé tchadien .....	28
3.1. Diagnostic du secteur privé tchadien en lien avec l'économie.....	29
3.2. Diagnostic du secteur privé tchadien en lien avec les préoccupations du	
changement climatique .....	30
3.2.1. Capacités des structures publiques en charge des questions climatiques .....	32
3.2.2. Capacités des acteurs du secteur privé susceptibles de s'impliquer dans les	
questions climatiques .....	34
3.3. Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du secteur privé tchadien	
35	
4. Enjeux et défis majeurs.....	38
5. Stratégies de mobilisation et d'engagement du secteur privé.....	38
5.1. Théorie du changement.....	38
5.2. Définition de l'intervention.....	41
5.2.1. Objectifs.....	41
5.2.2. Actions à mettre en œuvre.....	41
6. Plan d'actions 2024-2027 .....	43
7. Mécanisme de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation .....	47
Références bibliographiques.....	48
Annexes .....	49

Annexe 1 : rappel des termes de référence.....	49
Annexe 2 : synthèse méthodologique.....	50
Annexe 3 : Guides d’entretien.....	52
Annexe 3 : Liste des structures visitées et des personnes rencontrées .....	54

## Liste des tableaux

Tableau 1 : récapitulatif de la répartition des OSC recensées par thématique.....	31
Tableau 2 : récapitulatif de la répartition des OSC recensées par thématique « Aide humanitaire et Urgence » .....	31
Tableau 3 : récapitulatif des forces et faiblesses.....	35
Tableau 4 : récapitulatif des opportunités et menaces .....	36
Tableau 5 : résumé de l'intervention.....	42
Tableau 6 : plan d'actions 2024-2027.....	43

# Liste des graphiques

Graphique 1 : Variabilité et tendance de la température mensuelle au Tchad suivant les décennies de 1971 à 2020 .....16

Graphique 2 : Tendance lissée de la température moyenne mensuelle au Tchad suivant les décennies de la période de 1971 à 2020 .....17

Graphique 3 : Evolution de la dispersion de la température moyenne décennale au Tchad suivant les décennies de la période de 1971 à 2020 .....18

Graphique 4 : Variabilité et tendance de la température mensuelle au Tchad suivant les décennies de la période de 1971 à 2020 ..... 20

Graphique 5 : Tendance lissée des précipitations moyennes suivant les saisons au Tchad de 1971 à 2020 ..... 21

Graphique 6 : Tendance lissée des précipitations moyennes décennales au Tchad suivant les décennies de de la période de 1971 à 2020 ..... 22

## Sigles et abréviations

ADES	: Agence de Développement Economique et Social
AND	: Autorité Nationale Désignée
ASBL	: Association sans but lucratif
CDE	: Coût de la Dégradation de l'Environnement
CDIG	: Documentation et d'Informations Géographiques
CDN	: Contribution Déterminée au niveau National
CNSC	: Cadre National pour les Services Climatiques
FNACC	: Fonds National d'Adaptation aux Changements Climatiques
FNE	: Fonds Nationale de l'Eau
FSE	: Fonds Spécial en faveur de l'Environnement
FVC	: Fonds Vert Climat
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OCHA	: Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires
OIM	: Organisation Internationale pour les Migrations
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSC	: Organisation de la Société Civile
PASOC	: Projet d'Appui à la Société Civile
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME	: Petites et Moyennes Entreprises

## Résumé exécutif

Depuis plus d'un demi-siècle, le Tchad est en proie au changement climatique qui ne s'est de s'empirer malheureusement. Ainsi, les hausses de température se font de plus en plus senties avec une variabilité plus grande ; rendant très imprévisible la survenue des phénomènes naturels. De même, les précipitations se font de plus en plus rares avec une variabilité se réduit dans le temps. Il résulte de ces changements climatiques des effets dont les importants sont la forte vulnérabilité de la région du Lac Tchad et la recrudescence des inondations, notamment les inondations sans précédent survenues en 2022 qui se sont soldées par plus de 150 000 personnes forcées d'abandonner leurs domiciles.

Les changements climatiques causent la dégradation de l'environnement dont les coûts sont évalués à 5% du Produit Intérieur Brut (PIB) du Tchad en 2010. En 2019, le Coût de la Dégradation de l'Environnement (CDE) est passé à 12%, soit environ 785 milliards de francs CFA. Cette tendance devrait se poursuivre à long terme où il se pourrait que le CDE soit de 24% puis de 19% du PIB respectivement en 2030 et 2050.

L'Etat tchadien a mis en œuvre des actions qui contribuent à la résolution d'un unique et même problème, sont de plusieurs ordres ou peuvent être regroupées en plus catégories : (i) les actions de modelage institutionnel ; (ii) les actions relatives aux cadres de référence ; (iii) les actions d'expérimentation ; (iv) les actions de soutien aux populations ; (v) les actions de production des connaissances pour documenter la compréhension du phénomène ; et enfin (vi) les actions de financement des actions en faveur du climat. Cette tentative de catégorisation des actions n'est ni exhaustive ni limitative.

Une analyse du secteur privé en lien avec les changements climatiques révèle les forces, faiblesses, opportunités et menaces, résumées ainsi qu'il suit :

Tableau 1 : récapitulatif des forces et faiblesses

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>- Forte représentation du secteur privé à diverses conférences</li><li>- Initiatives de certaines banques de la place en faveur du climat, notamment dans le domaine des énergies propres</li><li>- Existence de projets climatiques pilotés par le secteur bancaire</li><li>- Existence d'ambitions liées à l'empreinte carbone au niveau de certaines banques de la place</li><li>- Existence d'initiatives de certaines banques visant à réduire l'impact de certaines activités</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Existence d'une pratique consistant pour nombre d'ONG internationales à intervenir sur le territoire national sous le couvert des ONG nationales</li><li>- Faible capacité de compréhension des questions relatives aux changements climatiques</li><li>- Faible degré d'appropriation des concepts liés aux changements climatiques</li><li>- Absence des acteurs du secteur privé dans les processus de prise de décisions par les acteurs du secteur public</li></ul>

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<p>économiques sur l'environnement, notamment dans le secteur cimentier</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'initiatives de certaines banques visant la prévention et préservation de l'environnement à travers des œuvres sociales</li> <li>- Prise de conscience progressive de la problématique du dérèglement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'engagement clair du secteur privé à se mobiliser en vue contribuer qualitativement et quantitativement aux financements en faveur du climat</li> <li>- Faible organisation du secteur privé autour des questions relatives aux changements climatiques</li> <li>- Quasi absence d'ambition au niveau des acteurs du secteur privé</li> <li>- Méconnaissance du rôle du secteur privé aux côtés du gouvernement par ses acteurs clés</li> <li>- Faible capacité de mobilisation des ressources en faveur du climat par le secteur privé</li> <li>- Manque de dynamisme au niveau du secteur privé</li> <li>- Quasi absence d'initiatives prises par le secteur privé</li> <li>- Faible participation du secteur privé aux appels à projets dans le domaine du changement</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accréditation au FVC en cours pour le FNE, le FSE et l'ADES</li> <li>- Existence d'une feuille de route relativement à la convention sur le changement climatique</li> <li>- Possibilité de faire du secteur bancaire un levier important pour amener les opérateurs économiques à se conformer aux normes de protection et de préservation de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de plaidoyer en faveur de la mise en œuvre des projets de la CDN</li> <li>- Faible engouement de l'Etat à accompagner le secteur privé</li> <li>- Absence de plan de partenariat relativement au NDC Partnership</li> <li>- Absence d'un fonds national dédié aux changements climatiques</li> <li>- Absence de bonnes pratiques en matière de gouvernance au sein des structures publiques de gestion des questions relatives aux changements climatiques</li> <li>- Faible capacité de consommation des ressources au niveau des structures publiques</li> <li>- Absence d'une équipe pérenne et bien constituée pour animer l'AND</li> <li>- Quasi absence de ressources provenant de l'Etat pour le financement des actions en faveur du climat</li> <li>- Non opérationnalisation du Fonds National d'Adaptation aux Changements Climatiques</li> </ul>

Forces	Faiblesses
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès difficile aux mécanismes de financement dans le cadre de la convention sur le changement climatique</li> <li>- Mutations institutionnelles intempestives au des structures du secteur public</li> <li>- Non alignement des programmes régionaux sur les priorités nationales, notamment ce qui concerne le Tchad</li> <li>- Absence d'une législation cohérente pour contraindre les branches d'activités les plus polluantes à réduire ou limiter l'impact de leurs activités sur l'environnement</li> <li>- Coûts très élevés pour le secteur privé relativement à la mise en œuvre de solutions en faveur du climat</li> <li>- Absence de mesures fiscales accordant des exonérations pour l'importation d'équipements qui promeuvent un environnement sain</li> <li>- Absence de continuité dans la gestion au sein des structures publiques entre les équipes qui se succèdent</li> <li>- Manque d'expérience au niveau des structures publiques et même privées relativement à la gestion des fonds internationaux, notamment par rapport aux financements en faveur du climat</li> <li>- Aspect chronophage du processus d'accréditation au FVC</li> </ul>

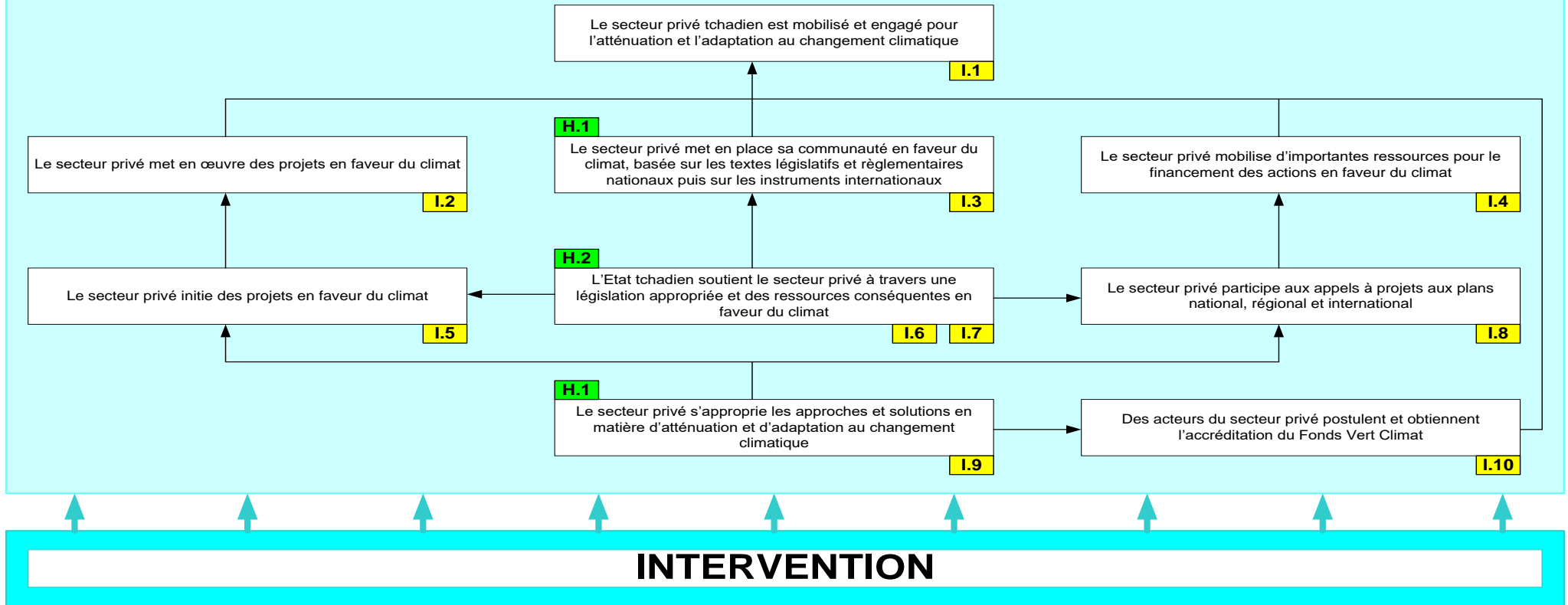
*Source : synthèse de l'analyse des auteurs, juin 2023*

Face à ce diagnostic, l'enjeu majeur de l'implication des acteurs du secteur privé dans les actions climatiques se résume au renforcement de la résilience dudit secteur. Pour ce faire, les acteurs du secteur privé en parfaite harmonie avec ceux du secteur public, par un engagement fort, s'efforceront de mobiliser les ressources nécessaires au financement de leurs initiatives en faveur du climat. Ainsi, les défis majeurs à relever par le secteur privé sont : (i) se mobiliser et s'engager dans l'action climatique ; et (ii) maîtriser et exploiter judicieusement le financement climatique.

Pour y parvenir, les acteurs espèrent changer idéalement la donne à travers la théorie de changement suivante :



# Théorie du changement



## Légende

- Changement
- Indicateur
- Hypothèse

## Hypothèses

- H.1 : Le secteur public comprend et accepte le secteur privé comme un partenaire dont les actions sont complémentaires*
- H.2 : L'Assemblée Nationale et les institutions de la république sont acquises aux actions en faveur du climat*

## Indicateurs

- I.1 : Nombre d'acteurs clés engagés sur les actions en faveur du climat*
- I.2 : Nombre de projets mis en œuvre par le secteur privé*
- I.3 : Nombre de membres actifs dans la communauté créée par le secteur privé*
- I.4 : Montant total des ressources mobilisées par le secteur privé*
- I.5 : Nombre de projets initiés par le secteur privé*
- I.6 : Nombre de textes législatifs et réglementaires conséquents pris*
- I.7 : Montant total des ressources mises à la disposition du secteur privé par le gouvernement*
- I.8 : Nombre d'acteurs du secteur privé ayant postulé à des appels à projets nationaux, régionaux ou internationaux*
- I.9 : Nombre d'acteurs du secteur privé s'ayant approprié les questions liées au changement climatique*
- I.10 : Nombre d'acteurs du secteur privé accrédités au Fonds Vert Climat*

L'objectif global poursuivi par l'intervention vise à renforcer les capacités des acteurs du secteur privé dans les domaines de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique. De façon spécifique, il s'agira de : (i) renforcer les bases juridiques d'intervention du secteur privé ; (ii) renforcer l'ancrage institutionnel de ces acteurs du secteur privé ; et (iii) renforcer les capacités techniques du secteur privé.

Le tableau suivant présente le récapitulatif des actions idoines à mettre en œuvre :

<b>Objectif global : renforcer les capacités des acteurs du secteur privé dans les domaines de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique</b>	
<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Actions</b>
<b>Objectif spécifique 1 : renforcer les bases juridiques d'intervention du secteur privé</b>	<b>Action 1.1</b> : mise en place d'une plateforme du secteur privé pour le plaidoyer
	<b>Action 1.2</b> : mise en place d'une Task Force d'appui à la rédaction des textes législatifs et de leurs textes d'application
<b>Objectif spécifique 2 : renforcer l'ancrage institutionnel de ces acteurs du secteur privé</b>	<b>Action 2.1</b> : mise en place d'une Task Force pour la redéfinition du dispositif institutionnel
	<b>Action 2.2</b> : structuration du secteur privé relativement au changement climatique
<b>Objectif spécifique 3 : renforcer les capacités techniques du secteur privé</b>	<b>Action 3.1</b> : amélioration des connaissances du secteur privé sur le changement climatique
	<b>Action 3.2</b> : amélioration de l'accès du secteur privé aux sources de financement climatique
	<b>Action 3.3</b> : appui de l'Etat aux acteurs du secteur privé

Le plan d'actions qui en résulte couvre la période 2024-2027 pour un budget global de 862 000 000 F CFA.

## I. Contexte

Le Secteur privé tchadien est composé d'un secteur informel large et dynamique et d'un secteur formel embryonnaire, qui peine à trouver ses marques dans un environnement physique et institutionnel peu incitatif. Plusieurs problèmes ont été énumérés en ce qui concerne le secteur privé. Bien qu'engagé dans un processus qui a permis le retour à la stabilité politique et à l'instauration progressive d'un Etat de droit malgré une longue période marquée par des tensions et des conflits politico-militaires qui ont duré presque une trentaine d'année, la lourdeur administrative doublé d'une corruption à tous les niveaux freine le développement rationnel des affaires. Pour ce qui concerne le secteur privé, le non accès aux sources de financement constitue une difficulté majeure. A cela s'ajoute les contraintes inhérentes à l'esprit des opérateurs économiques qui éprouvent des difficultés à se mettre en des groupes de société avec des capitaux importants pour créer des industries de taille et ainsi partager les risques. Bien que ces difficultés restent notables et donc méritent une attention particulière pour l'inversement des tendances, le climat propice aux affaires et le renforcement de la démocratie sont des facteurs très importants et porteur pour le développement économique et donc en corollaire le développement du secteur privé. Il est donc important de maîtriser l'environnement et le fonctionnement du secteur privé ainsi que les stratégies de son engagement dans la mobilisation de ressources face à des thématiques mondiales comme l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

Il est important dans la lutte quotidienne contre des fléaux mondiaux d'associer le secteur privé, véritable poumon des différentes économies pour un impact encore plus important avec une mobilisation de ressources conséquentes. Soulignons qu'en toute chose, la mise en place d'une stratégie permet de concentrer les efforts et les énergies avec la maîtrise d'un environnement vers des actions concrètes avec la définition des rôles des différentes entités. La stratégie permet donc d'être plus concret et plus efficace, avec l'assurance de meilleurs résultats, dans la manière d'élaborer, de diriger et de coordonner des actions pour aboutir à des objectifs déterminés. Cependant une bonne stratégie nécessite la maîtrise de son environnement de mise en œuvre. Il nécessite un diagnostic exhaustif avec la maîtrise de l'ensemble des contours avant son élaboration et sa mise en œuvre. C'est certainement et eu égard à cette ligne conductrice que cette étude est planifiée pour un diagnostic complet de l'environnement privé au Tchad pour une meilleure mobilisation et un meilleur engagement du secteur. Ainsi une meilleure maîtrise du paysage devra aider à la définition et la mise en œuvre d'une stratégie cohérente de mobilisation de ressources issues du secteur privé et en faveur des domaines de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique. Cette offre technique vient donc répondre à ce besoin et concourt à l'atteinte de l'objectif spécifique du programme pays du Tchad : « mobiliser le secteur privé national pour un engagement actif avec le FVC et des investissements dans les domaines de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique ».

## 2. Changement climatique au Tchad

Le Tchad, pays sahélien, compte parmi les pays où les effets du changement climatique sont les plus perceptibles et les plus sévères. En effet, il convient de rappeler que le pays est soumis à un réchauffement climatique croissant depuis au moins cinq décennies. Selon *The Conversation*<sup>1</sup>, le Tchad est le plus exposé au réchauffement climatique au regard des résultats d'une étude sur la vulnérabilité climatique réalisée dans 186 pays. Cette situation est d'autant plus préoccupant que la grande majorité de la population vive de l'agriculture alors le pays connaît une hausse des températures couplée à une baisse des précipitations depuis au moins 70 ans. Plusieurs auteurs s'accordent sur une projection pessimiste qui entrevoit une aggravation du climat tchadien déjà sec et aride tout au long du 21<sup>ème</sup> siècle.

### 2.1. La hausse des températures

Comme l'ont prouvé plusieurs recherches, le Tchad a régulièrement enregistré des hausses de températures mensuelles d'année en année ; ce qui prouve que le pays a été en proie à un réchauffement climatique qui s'est progressivement accentué dans le temps. Les données compilées par le Groupe de la Banque Mondiale le montre clairement à travers le graphique ci-dessous.

La graphique n°1 présente une évolution comparative entre la température moyenne mensuelle de plusieurs décennies à la moyenne climatologique plus récente de trente (30) années de 1971 à 2020 au Tchad.

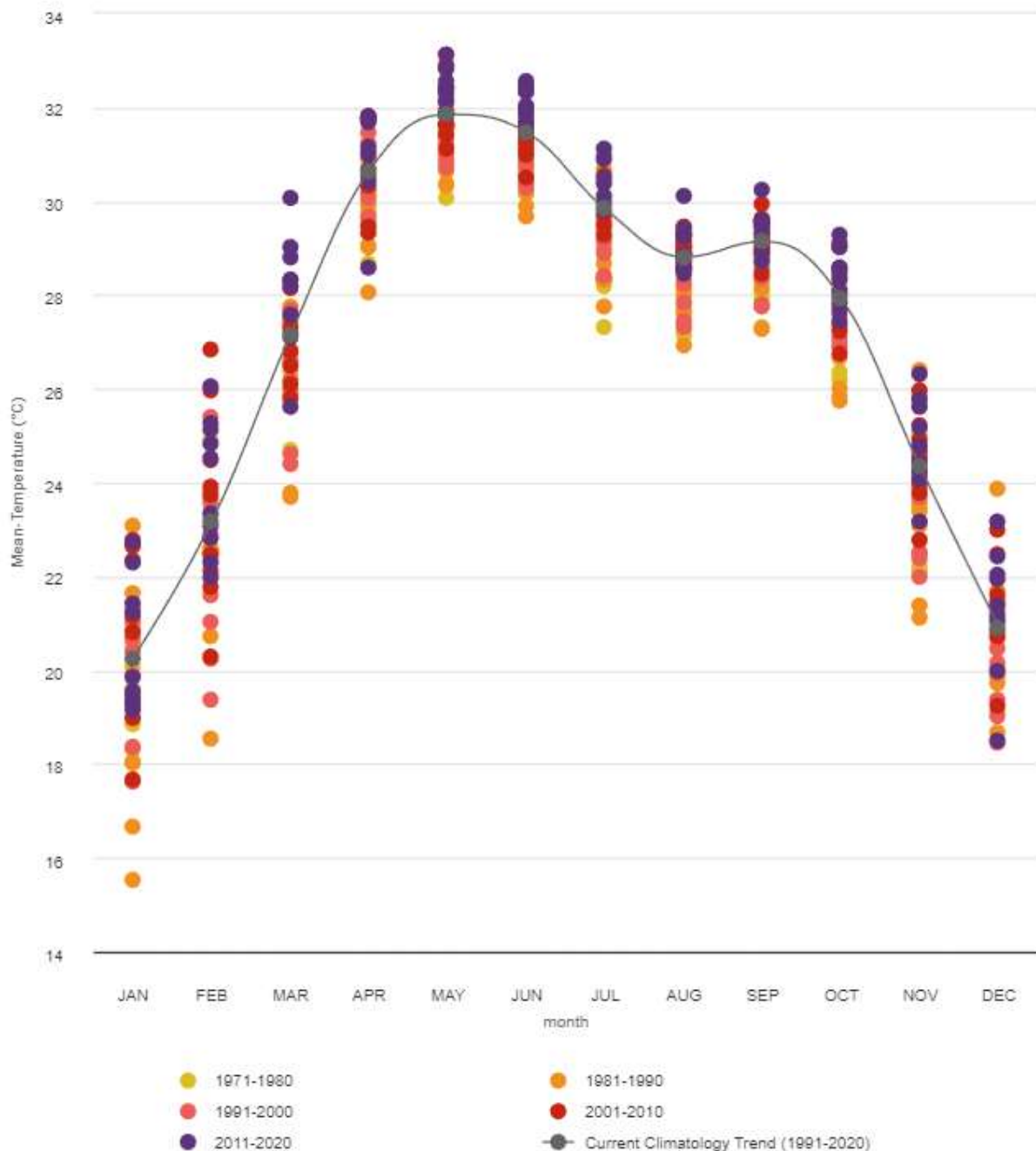
De ce graphique, la température climatologique présente une tendance croissante pour atteindre sa valeur maximale au mois de mai 2011-2020 avant d'amorcer sa décroissance jusqu'au mois de décembre 2011-2020. Cette tendance reste observer majoritairement pour les évolutions respectives de la température moyenne mensuelle de chaque décennie de la période d'étude.

La température moyenne mensuelle de chaque décennie dans sa chronologie converge vers la moyenne climatologique de la période plus récente faisant ainsi du mois janvier 1971-1980 moins chaud que celui de 2011-2020. Cette même tendance est constatée pour les mois suivants et s'avèrent plus convergent à l'exception des périodes de précipitation lesquelles paraissent globalement froids. Il important de notifier la proximité plus perçue de la température moyenne mensuelle à la moyenne climatologique sur les deux dernières décennies plus proches de la période climatologique de 1991-2020.

---

<sup>1</sup> <https://theconversation.com/pourquoi-le-tchad-est-le-pays-le-plus-expose-au-rechauffement-climatique-79257>, consulté le 28 mai 2023 à 07 heures 13 minutes

Graphique 1 : Variabilité et tendance de la température mensuelle au Tchad suivant les décennies de 1971 à 2020

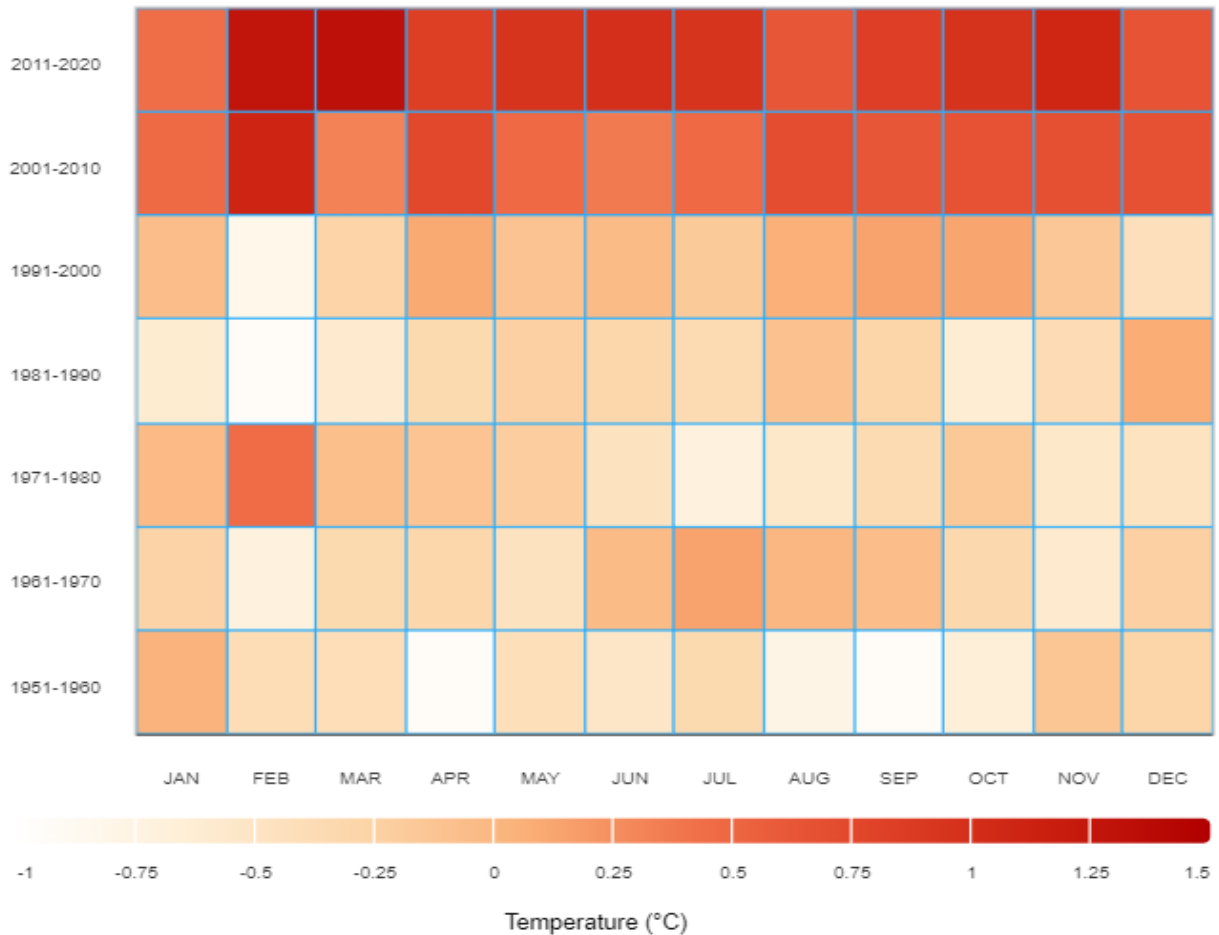


Source : Harris, I., Osborn, T.J., P. et al. Version 4 of the CRU TS monthly high-resolution gridded multivariate climate dataset. *Sci Data* 7, 109 (2020). <https://doi.org/10.1038/s41597-020-0453-3>

L'étude sus-dessus développée est confirmée dans la suite par le graphique n°2 ci-dessous approuvée de la convergence de la température moyenne mensuelle vers celle climatologique. Elle est remarquée par une augmentation de la température telle dans une situation de réchauffement quelques soit le mois surtout pour les deux plus récentes décennies (2001-2010 et 2011-2020 abondamment chauds) comparativement aux autres mois. Cela illustre la montée graduelle de la température au Tchad vers un réchauffement

climatique de plus en plus observé signe révélatrice de la possible tournure prochainement, laquelle s'avère certaine.

*Graphique 2 : Tendence lissée de la température moyenne mensuelle au Tchad suivant les décennies de la période de 1971 à 2020*



*Source :* Harris, I., Osborn, T.J., P. et al. Version 4 of the CRU TS monthly high-resolution gridded multivariate climate dataset. *Sci Data* 7, 109 (2020). <https://doi.org/10.1038/s41597-020-0453-3>

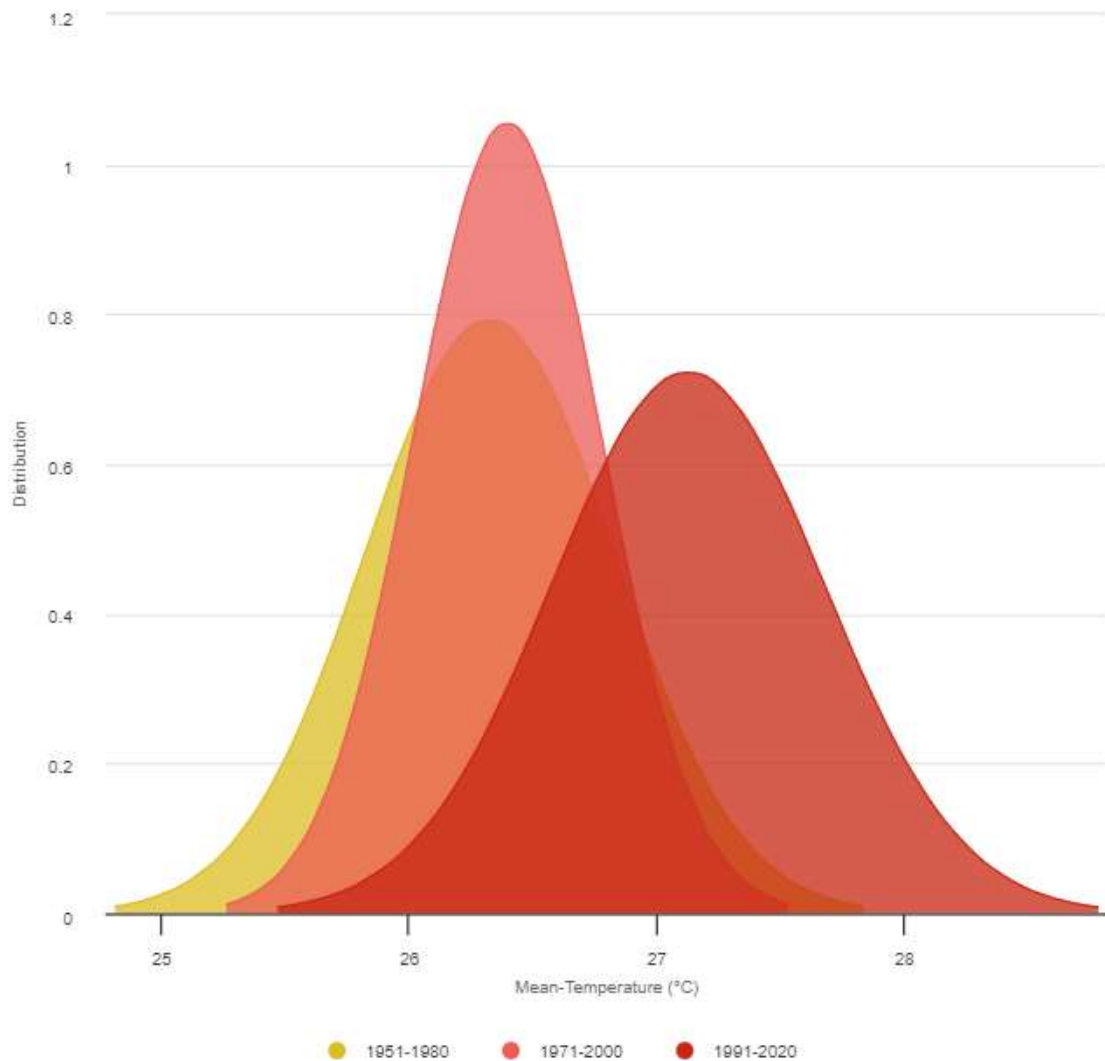
L'évolution de la situation climatologique sur trois trentenaires différents (1951-1980, 1971-2000 et 1991-2020) présente trois courbes en forme de courbe donc suivant la loi normale où la moyenne respective décale suivant une fourchette de plus en plus proche d'une situation de réchauffement climatique.

Ainsi sur la période de 1951-1980, la dispersion observée est relativement forte vu la large base de la courbe mais reste dans une situation moins chaudes avec une température moyenne sensiblement supérieure à 26°C.

Contrairement à la période de 1971-2000 où la dispersion est moindre à celle précédente, le réchauffement climatique s'annonce par de faibles températures plus fortes que précédemment avec une moyenne avoisinant un degré de 27°C. Les fortes températures de ladite période outrepassant le seuil de 27°C font contenir l'instabilité de la température dans la variation plus stable.

Contrairement aux situations précédentes, la dispersion de cette période 1991-2020 plus récente est plus grande autour d'une température moyenne caractéristique d'une situation de réchauffement climatique. Cette dispersion traduit l'instabilité de la température autour sa référence moyenne chaude prédictible de la difficulté d'appréhender l'évolution de la température connue dans la prochaine trentenaire au cas où la tendance s'affirme pérenne.

*Graphique 3 : Evolution de la dispersion de la température moyenne décennale au Tchad suivant les décennies de la période de 1971 à 2020*



*Source :* Harris, I., Osborn, T.J., P. et al. Version 4 of the CRU TS monthly high-resolution gridded multivariate climate dataset. *Sci Data* 7, 109 (2020). <https://doi.org/10.1038/s41597-020-0453-3>

Le graphique en dessous présente le changement de l'intensité maximale journalière au Tchad. L'analyse du présent graphique montre que l'intensité de la température journalière est majoritairement maximale dans la dernière plus récente décennie sur la période d'étude et décroît au fur et à mesure qu'une décennie est plus récente que l'autre. Néanmoins de fortes températures sont observées au mois d'août sur les anciennes décennies

(notamment de 1960-1970) contrairement à des températures moindres dans le même mois pour des décennies plus récentes.

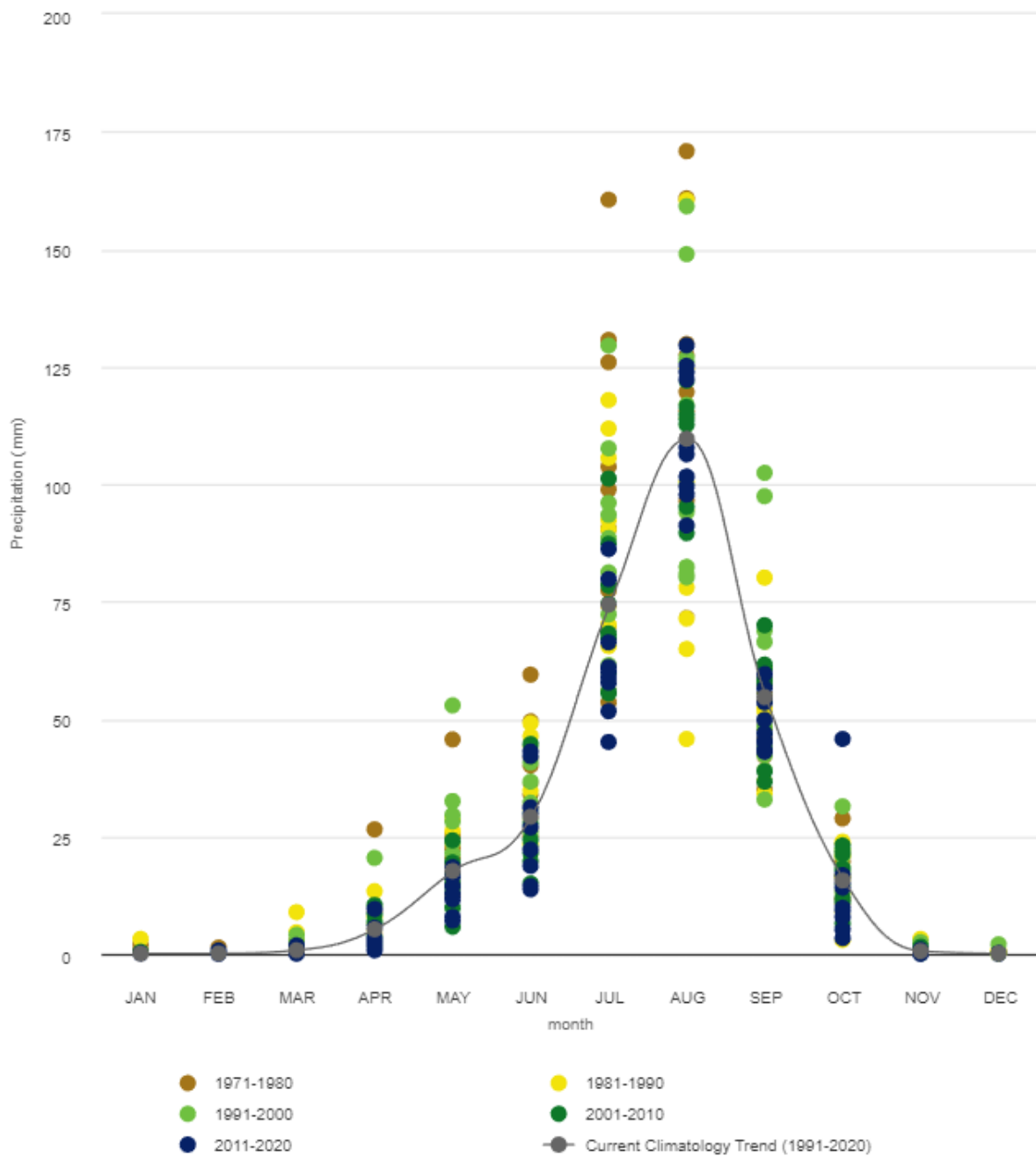
## **2.2. La baisse des précipitations**

La graphique ci-dessous présente l'évolution comparative de la précipitation moyenne mensuelle pour chaque décennie à celle climatologique sur la période trentenaire (1991-2020)

De ce graphique, la précipitation climatologique présente une allure en cloche allant d'une moyenne approximativement nulle au mois de janvier de la période trentenaire à son maximum atteint au mois d'août afin de finir par revenir à sa valeur initiale au dernier mois de la période. Cette tendance reste le même pour les précipitations mensuelles moyennes pour chaque décennie de la période d'étude.

Néanmoins la précipitation suit une tendance inverse à la tendance globale observée pour la température dont l'évolution est illustrée dans le graphique 1. En effet la précipitation moyenne mensuelle dans les décennies plus récentes est moindre et proche de la valeur de la tendance climatologique que celle des décennies plus anciennes.

Graphique 4 : Variabilité et tendance de la température mensuelle au Tchad suivant les décennies de la période de 1971 à 2020

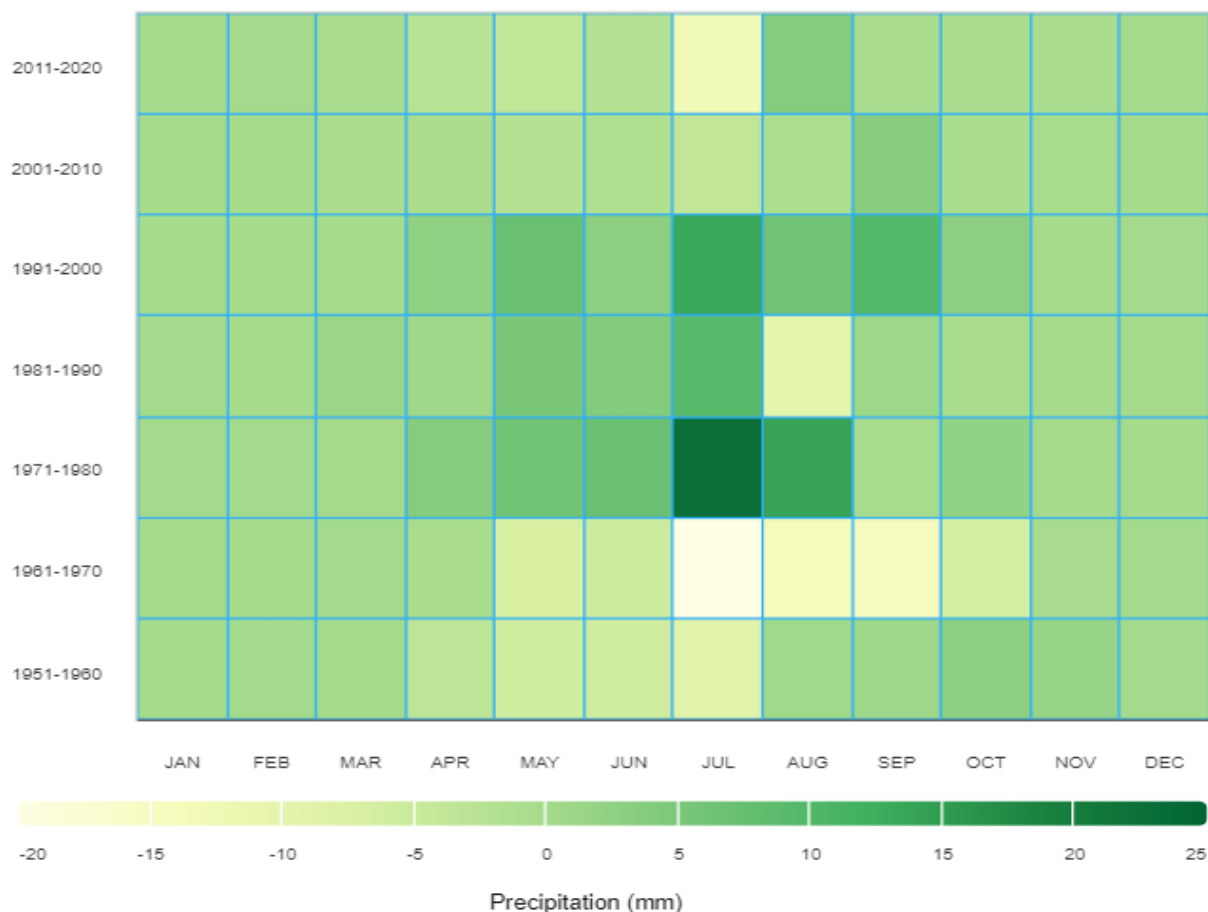


Source : Harris, I., Osborn, T.J., P. et al. Version 4 of the CRU TS monthly high-resolution gridded multivariate climate dataset. *Sci Data* 7, 109 (2020). <https://doi.org/10.1038/s41597-020-0453-3>

Le graphique 5 présente la tendance lissée des précipitations mensuelles moyennes par décennie sur la période de 1951 à 2020. L'analyse de ce graphique montre une absence de précipitation sur les mois de janvier à avril et d'octobre à décembre, quel que soit la décennie considérée. Cependant, la période allant du mois de mai à août de la trentenaire (1971-2000) est caractérisée par une précipitation remarquable. De plus, cette zone de turbulence bornée par deux périodes sereines couvrants le même quadrimestre dans les deux plus récentes

(2001-2010 et 2011-2020) et plus anciennes (1951-1960 et 1961-1970) laisse percevoir un cycle définissant les moments de précipitations.

*Graphique 5 : Tendence lissée des précipitations moyennes suivant les saisons au Tchad de 1971 à 2020*



*Source :* Harris, I., Osborn, T.J., P. et al. Version 4 of the CRU TS monthly high-resolution gridded multivariate climate dataset. *Sci Data* 7, 109 (2020). <https://doi.org/10.1038/s41597-020-0453-3>

Le graphique ci-dessous présente la distribution de la précipitation sur différentes périodes trentennaires. Le présent graphique illustre trois différentes distributions couvrant respectivement les périodes trentennaires de 1951-1980, 1971-2000 et 1991-2020. Les distributions présentent globalement une courbe en cloche synonyme d'une distribution suivant la loi normale où les dispersions se réduisent à chaque trentenaire. La réduction évoquée se traduit par une instabilité de la précipitation qui se veut de plus en plus stable d'un trentenaire à un autre où les moyennes respectives restent dans un intervalle de confiance compris entre 200 et 400 mm, les bornes non comprises.

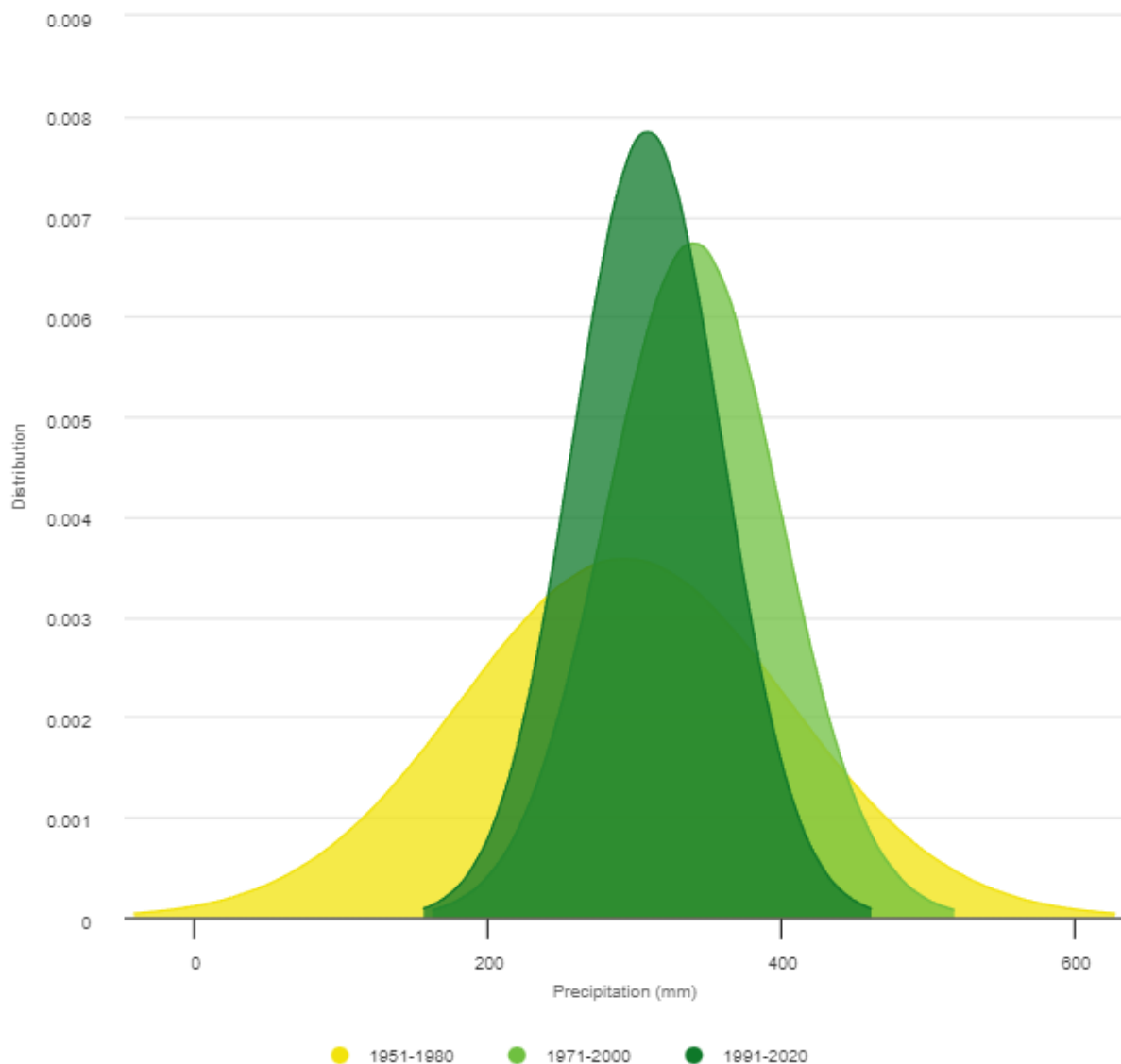
En effet la distribution de 1951-1980 plus aplatie et une base plus large évoque la forte dispersion de la précipitation autour de sa valeur centrale avoisinante de 300 mm en moyenne. La dispersion remarquée montre la variation pas prévisible de la précipitation sur ladite trentenaire.

La période 1971-2000 quant à elle, présente une distribution plus allongée avec une marge de dispersion relativement plus faible. Dans ce cas-ci, la précipitation est plus prévisible avec une variation plus stable autour d'une moyenne décalée à droite et approximativement égale à 310 mm.

La plus récente trentenaire de 1991-2020, dans sa distribution un peu plus aplatie et un plus variée de par sa dispersion plus grande que le précédent reste prévisible et est stable autour d'une moyenne vraisemblable à 320 mm. Elle l'est plus comparativement à la plus ancienne trentenaire.

De l'étude faite, il découle une variation de plus en plus prévisible et concentrée de la précipitation climatique autour d'une référence moyenne avec un décalage approximativement fixe.

*Graphique 6 : Tendence lissée des précipitations moyennes décennales au Tchad suivant les décennies de de la période de 1971 à 2020*



*Source : Harris, I., Osborn, T.J., P. et al. Version 4 of the CRU TS monthly high-resolution gridded multivariate climate dataset. Sci Data 7, 109 (2020). <https://doi.org/10.1038/s41597-020-0453-3>*

### **2.3. Les effets du changement climatique**

Les effets du changement climatique les plus prépondérants et les plus préoccupants sont : (i) la forte vulnérabilité du Lac Tchad ; et (ii) la recrudescence des inondations.

#### **2.3.1. La forte vulnérabilité de la région du Lac Tchad**

Selon Patrick A. O. Kitoto (2016), depuis le début des années 60 à ce jour, ce lac a disparu à plus de 90% ; passant ainsi d'une superficie de 25 000 à 2 500 km<sup>2</sup>. Ce fait est si saisissant qu'il a fait l'objet d'une préoccupation mondialement reconnue et citée en exemple pour une meilleure sensibilisation en faveur du climat. Cet état de chose affecte gravement les capacités de production des populations riveraines, d'une part, et, sur leurs mouvements et la dynamique d'occupation des sols, d'autre part. Par ailleurs, il est à noter que les précipitations dans la région du Lac Tchad ont diminuée gravement, en passant de 800 mm en moyenne au début des années à moins de 400 mm au cours de ces dernières années. Il va s'en dire que le débit des eaux fluviales a également faibli progressivement au fil du temps. Sur le plan environnemental, la région a subi la dégradation des forêts, la salinisation progressive des sols et des nappes phréatiques, la réduction des terres de cultures dues à l'accentuation de l'ensablement des terres et la baisse de la fertilité. A partir de l'exemple de l'assèchement du Lac Tchad, Kitoto indique la pertinence de prendre en compte, aujourd'hui, le climat facteur important de migration car le rétrécissement dudit lac a conduit les populations riveraines à s'adapter en se rapprochant plus des rives du Lac Tchad pour avoir un meilleur accès aux terres fertiles et aux ressources en eau. Cette migration climatique autour du Lac Tchad exerce une forte pression sur les ressources du lac, avec des activités agricoles de plus en plus importantes par la forte densité de population sur les rives du lac et l'apparition progressive de terres fertiles après le retrait dudit lac. L'élevage suit le rythme imposé par l'agriculture et est de plus en plus mobile dans la mesure où le couvert végétal se dégrade et les éleveurs sont contraints de se déplacer à la recherche de pâturages. Les impacts sur la faune s'en font ressentis également avec la disparition de certaines espèces.

La vulnérabilité de la région du Lac Tchad est si profonde qu'il y a une forte propension à croire qu'elle est irréversible. De plus, l'accès aux ressources du Lac Tchad, dans un contexte d'amenuisement desdites ressources, génère des tensions sociales entre les communautés qui ne partagent pas les mêmes intérêts.

#### **2.3.2. La recrudescence des inondations**

En août 2022, le Tchad a connu une de ses épisodes d'inondation les plus frappantes. Les inondations de 2022 sont sans précédent au Tchad avec la saison des pluies qui a commencé de manière précoce cette année-là. En effet, avec les pluies diluviennes qui se sont abattues sur le pays, 18 des 23 provinces du pays ont été inondées. Même une bonne partie de la capitale N'Djaména s'est retrouvée sous les eaux, soit le quart de sa superficie totale. Ces inondations ont occasionné de nombreux dégâts avec plusieurs milliers d'hectares de cultures

détruits. Selon la note d'informations produite, par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA<sup>2</sup>), sur lesdites inondations, plus d'un million de personnes, soit plus de 200 000 ménages, sont affectées. Par ailleurs, plus de 88 590 personnes ont bénéficié de l'appui du Gouvernement en collaboration avec ses partenaires pour occuper les sites spontanés identifiés dans la ville de N'Djaména. Les statistiques compilées par l'institution indiquent que 202 476 personnes, soit 33 684 ménages, ont été affectées par les inondations dans l'Est et centre du pays. Selon l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)<sup>3</sup>, environ 150 000 personnes ont été forcées d'abandonner leurs domiciles. Au lendemain de ces inondations, des préoccupations ont très tôt constitué des sources d'inquiétude pour les experts et autorités sanitaires. Ainsi, il a été redouté une augmentation des cas de paludisme, du choléra et de maladies hydriques. L'ampleur de ces inondations ont constitué un fait majeur ayant fortement marqué les populations tchadiennes qui sont restées impuissantes devant la force dévastatrice de l'eau à tel enseigne que le Président de la Transition a dû déclaré l'état d'urgence. Ces populations ont vécu cet effet du changement climatique de façon brutale, leur faisant prendre plus conscience du degré de vulnérabilité du pays face aux changements climatiques, d'une part, et, des enjeux et défis auxquels elles devront faire face, d'autre part.

#### 2.4. Les coûts de dégradation dues aux changements climatiques

Au cours de l'année 2022, la Banque Mondiale a établi pour le compte du Tchad un diagnostic environnemental. Entre autres, ce diagnostic aborde les types d'impacts de changement climatique et le coût de la dégradation de l'environnement liés aux changements climatiques. Dans ce rapport<sup>4</sup>, « *le Tchad est le pays le plus vulnérable du monde aux changements climatiques, selon l'initiative mondiale d'adaptation de Notre Dame* ». La mise en œuvre de solutions appropriées nécessite la connaissance, en terme monétaire, de l'ampleur des pertes enregistrées imputables aux changements climatiques. Il s'agit plus précisément de l'estimation du coût de la dégradation de l'environnement (CDE) pour les années 2010, 2019, 2030 et 2050. Selon cette étude, le CDE prend en compte, pour le Tchad, les impacts sur l'agriculture, la biodiversité, l'eau, la santé, les inondations et les glissements de terrain, le refroidissement et la productivité du travail. Mais ce diagnostic met clairement en exergue la faible capacité des institutions concernées à assurer une bonne coordination des interventions des différents acteurs pour une meilleure prise en charge des problèmes liés aux changements climatiques.

Ainsi, le coût de la dégradation de l'environnement (CDE) pour le Tchad est estimé à 12% du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2019, soit environ 785 milliards de francs CFA. En 2010, le CDE était estimé à 5% du PIB. Ainsi, en une décennie, le CDE a plus que doublé ; passant de 5% à 12%. Ces chiffres expriment l'aggravation des impacts des changements climatiques subis par

---

<sup>2</sup> En anglais le développement du sigle OCHA est UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs

<sup>3</sup> <https://www.iom.int/fr/news/plus-de-340-000-personnes-touchees-par-des-inondations-sans-precedent-au-tchad>. Site consulté le 28 mai 2023 à 12 heures 27 minutes (heure de N'Djaména)

<sup>4</sup> Le rapport est téléchargeable à partir du lien suivant : <http://hdl.handle.net/10986/37810>

le Tchad au cours de la période 2010-2019. Le CDE représentera respectivement 24% et 19% du PIB du pays en 2030 et en 2050 (Metroeconomica, 2021)<sup>5</sup>. Ce diagnostic montre clairement que ce CDE est plus important, dans l'ordre décroissant, pour l'agriculture, la santé, la biodiversité, la productivité du travail et le refroidissement. Selon les projections, la tendance devrait se maintenir, où pour la biodiversité le CDE augmentera en 2030 puis se réduira en 2050 mais avec pris d'ampleur au niveau de la santé pour cette dernière année de projection. Au terme de ce diagnostic, les auteurs ont formulé une liste de recommandations à court, moyen et long termes en vue d'une meilleure atténuation et adaptation du pays face aux changements climatiques.

Parmi ces recommandations, certaines retiennent l'attention au regard de leur pertinence et leur opérationnalité à court terme pour le pays. Il s'agit : (i) renforcer le Centre de Documentation et d'Informations Géographiques (CDIG) afin de centraliser et diffuser les connaissances disponibles sur le changement climatique ; (ii) élaborer et mettre en œuvre de plan d'investissement de la CDN ; (iii) améliorer l'accès aux semences améliorées et adaptées ; (iv) renforcer les capacités des services météorologiques ; (v) étudier le rôle potentiel du changement climatique sur la disponibilité de l'eau dans certaines régions du pays ; (vi) mener des travaux supplémentaires sur les impacts de la biodiversité et leurs liens avec l'agriculture dans le cadre de différentes projections climatiques.

Au titre des recommandations, l'une retient également l'attention à savoir : « *améliorer les possibilités de rafraîchissement intérieur pendant les saisons chaudes, en passant à des systèmes énergétiques à faibles émissions (par exemple, des énergies renouvelables)* ». La mise en œuvre de cette recommandation serait très intéressante à court terme car elle permettrait aux populations de ne pas ressentir les hausses de températures observées ; ce qui réduirait les cas de décès prématurés liés au réchauffement climatique. Mais, le pays n'est pas encore autonome du point de vue énergétique. Une telle solution ne pourrait donc être implémentée efficacement sans avoir résolu convenablement la question de l'indépendance énergétique du pays. En effet, des coupures et délestages de longue durée sont toujours enregistrés dans le pays, et souvent de façon intempestive, notamment à N'Djaména (la capitale). Toutefois, sa mise en œuvre permettrait à un plus nombre grand de recourir à cette solution. Pour que cette solution soit plus inclusive, le Gouvernement tchadien devra échanger avec ses partenaires au développement en vue de la subvention pour un meilleur accès aux populations les plus démunies.

Toutefois, il est à noter que le rapport sur le diagnostic environnemental du Tchad à poser des préalables sur lesquels l'ensemble des acteurs, notamment le gouvernement et ses partenaires, devront s'engager à accomplir selon une feuille de route à élaborer dans une approche participative et inclusive afin d'établir un véritable consensus pour « *ne laisser personne de côté* ».

---

<sup>5</sup> Tiré de Diagnostic environnemental Pays. Document du Groupe de la Banque Mondiale. Page 59. Téléchargé à partir du lien suivant : <http://hdl.handle.net/10986/37810>

## 2.5. Les actions en faveur du climat au Tchad au cours des dix dernières années

Au cours des dix dernières années, le Tchad a enregistré une série d'actions en matière de changement climatique. Dans un premier temps, ces actions ont une portée générale et un contenu très varié. Ainsi, ces actions étaient axées sur la lutte contre le changement climatique. Cette thématique était bien celle à la vogue à l'époque car très de connaissances étaient produites sur le sujet ; ce qui ne permettait à la communauté scientifique d'orienter spécifiquement les décideurs et autres acteurs sur les types de solutions qui étaient les plus adéquates au regard de leur situation. Ce vent a longuement soufflé, approximativement, entre le milieu des années 90 et un peu après l'année 2010. Au cours de cette période où la communauté scientifique tentait de mieux cerner la question, les termes « réchauffement climatique » puis « dérèglement climatique » ont été successivement utilisés pour désigner le phénomène étudié. Au fil du temps, l'affinement des connaissances sur le phénomène ont conduit progressivement à l'adoption du terme « changement climatique ». Ainsi, toutes les solutions recherchées devaient conduire à lutter contre le réchauffement climatique puis contre le dérèglement climatique et enfin contre le changement climatique. Dans un second temps, l'abondance de connaissances générées sur le phénomène ont permis à la communauté des scientifiques de comprendre qu'il serait trop prétentieux voire utopique de lutter contre les changements climatiques qui sont dus à une multitude de facteurs naturels et des faits humains quasi impossibles à enrayer ou à contrôler simultanément en vue d'annihiler les effets même à long terme. Il est donc plutôt question pour la planète de mettre en place des mesures soit pour atténuer, soit pour s'adapter aux effets liés aux différents changements climatiques observés. Ainsi, progressivement est apparu le terme « atténuation et adaptation aux changements climatiques ». Dans ce contexte, les actions préconisées ont commencé par avoir des portées plus spécifiques et un contenu axé désormais sur l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques. L'apparition de cette thématique perçue comme un ensemble de solutions plus spécifiques dans la lutte contre le changement climatique. Pour l'Afrique, il s'agit plus d'adopter des stratégies d'adaptation aux changements climatiques que de s'investir dans les stratégies d'atténuation. Comme tout autre pays de la planète, le Tchad s'est vu entraîné par les vagues conceptuelles ayant dirigé la recherche des solutions les plus adéquates selon aussi bien le moment et la compréhension qu'avait la communauté scientifique que les résolutions prises l'ensemble des dirigeants des pays membres des organisations fortes qui ont à cœur cette préoccupation.

Toutes ces actions, qui contribuent à la résolution d'un unique et même problème, sont de plusieurs ordres ou peuvent être regroupées en plus catégories : (i) les actions de modelage institutionnel ; (ii) les actions relatives aux cadres de référence ; (iii) les actions d'expérimentation ; (iv) les actions de soutien aux populations ; (v) les actions de production des connaissances pour documenter la compréhension du phénomène ; et enfin (vi) les actions de financement des actions en faveur du climat. Cette tentative de catégorisation des actions n'est ni exhaustive ni limitative. Mais, il convient de noter qu'il s'agit d'une dynamique

globalement observée et qui a été progressivement mise en place depuis le début des années 90 suivant les préoccupations de l'heure et même dans une logique d'anticipation. Ces actions ont été menées sur la base d'études sommaires ou approfondies réalisées dont le but est de proposer une structuration dans l'action à entreprendre.

Les actions de modelage institutionnel sont celles au travers desquelles diverses démarches ont été entreprises pour mettre en place l'arsenal juridique et institutionnel. L'ensemble des institutions mises en place ont eu pour rôles d'assurer la coordination de la mise en œuvre des actions en faveur du climat par d'autres institutions ou structures publiques comme privées, la mise en œuvre et le suivi desdites actions, la communication sur la problématique et les approches de solutions en matière de changement climatique, etc.

Les actions relatives aux cadres de référence sont celles ayant permis de rendre plus concret le contenu de certaines lois et autres textes réglementaires. Elles ont également permis l'élaboration des documents de planification tels des documents de politiques/stratégies publiques, des plans d'actions, des documents de programmes/projets, des accords/conventions. Entre autres, il s'agit de : (i) la stratégie nationale de lutte contre le changement climatique [2017] ; (ii) stratégie nationale et plan d'actions pour la mise en œuvre de l'initiative Grande Muraille Verte au Tchad [2012] ; (iii) plan d'actions pour la mise en œuvre du cadre national pour les services climatiques (CNSC) au Tchad (2016-2020) [2016] ; (iv) premier plan d'adaptation au changement climatique de la République du Tchad [2021] ; (v) mise à jour de la Contribution Déterminée Nationale [2021] ; (vi) adaptation aux changements climatiques et renforcement de la résilience au Tchad : diagnostic et perspectives [2019] ; (vii) projet ICAT : Système National de Mesure, Rapportage et Vérification dans le cadre de la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National de la République du Tchad [2021] et (viii) Plan de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique du Lac Tchad [2015].

Les actions d'expérimentation sont celles qui consistent à implémenter diverses solutions réputées relativement efficaces pour atténuer ou permettre une meilleure adaptation aux changements climatiques. Elles sont mises en œuvre par des entités censées être les plus habilités pour une meilleure efficacité. Elles sont diverses et très variées, et impliquent donc une gamme variée d'acteurs qui sont autant les structures publiques (centrales, déconcentrées et décentralisées), les structures privées (ONG, etc.), etc. Elles sont issues des pratiques satisfaisantes sous d'autres cieux et porteuses d'espoir que d'autres pays entendent expérimenter pour solutionner leurs problèmes.

Les actions de soutien aux populations consistent en la mise en œuvre de divers projets ou initiatives dont le but est de renforcer les capacités desdites populations sur divers aspects en vue de leur permettre de mieux faire face aux effets du changement climatique. Le plus souvent, il s'agit d'appuis apportés aux communautés les plus exposés ou des groupes d'individus ou individus les plus engagés en faveur du climat en vue de leur permettre de mieux exercer leurs engagements aux profit des populations dont ils sont issus ou représentent.

En ce qui concerne les actions de production des connaissances, il s'agit de la réaliser de diverses études ou recherches réalisées en vue de documenter la compréhension du phénomène de changement climatique à travers la production de statistiques, rapports d'étude, de documentaires, de partages d'expériences, etc.

Les actions de financement des actions en faveur du climat sont celles mises en œuvre dans le cadre de la mobilisation des ressources destinées à financer les programmes et projets dont la mise en œuvre est censée renforcer les capacités d'atténuation mais surtout d'adaptation face aux changements climatiques.

### 3. Analyse du secteur privé tchadien

La présente analyse est conduite à travers le diagnostic du secteur privé posé tant d'un point de vue économique que d'un point de vue de l'engagement du secteur privé vis-à-vis des actions d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques. A la suite de l'établissement de ces diagnostics complémentaires, il est présenté la synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces.

Cependant, une clarification mérite d'être faite afin de situer les lecteurs sur la définition donnée au secteur privé ; cela permettrait d'éviter autant que possible les amalgames sur le contenu donné au secteur privé. Ces amalgames peuvent s'observer chez les lecteurs aussi bien les moins avertis que les plus avertis de ce sujet.

La recherche dans la littérature sur le sujet révèle que presque aucun auteur s'est véritablement penché sur la question. Toutefois, des essais de définition existent dans les dictionnaires en ligne tels que le Petit Robert et sur les sites Internet de certaines institutions telles que l'OCDE. Parmi ces définitions, certaines paraissent plus larges que d'autres au regard du champ d'application des institutions qui la définissent tandis que d'autres sont essentiellement orientées vers le domaine économique, notamment de la comptabilité nationale.

Ainsi, « le secteur privé englobe toutes les entreprises et organisations qui ne sont pas gérées ou dirigées par les pouvoirs publics. Si l'on pense spontanément aux entreprises commerciales (sociétés), il faut savoir que les associations sans but lucratif (ASBL) font également partie de cette catégorie »<sup>6</sup>.

Le secteur privé est « l'ensemble des entreprises qui appartiennent à des personnes physiques ou morales privées plutôt qu'à l'État ou à des collectivités publiques »<sup>7</sup>.

L'OCDE définit le secteur privé comme « les organisations n'appartenant pas à l'État, étant gérées par des particuliers et dont la raison d'être est le profit. Cela inclut les institutions financières et leurs intermédiaires, les entreprises (multinationales, PME, micro-entreprises)

---

<sup>6</sup> <https://be.brussels/travailler-et-entreprendre/travailler/un-emploi-a-bruxelles/quel-emploi-recherchez-vous/travailler-dans-le-secteur-privé>, consulté le 02/06/2023 à 05 heures 31 minutes.

<sup>7</sup> <https://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=14422>, consulté le 1<sup>er</sup>/06/2023 à 23 heures 49 minutes.

ainsi que les coopératives et les entrepreneurs individuels. Sont exclues de ce groupe les organisations sans but lucratifs et les fondations privées ».

« Le secteur privé dans le contexte du développement se réfère aux partenariats contractuels entre une partie publique (bailleurs de fonds publics, administrations publiques, institutions publiques) et une partie privée. Ces partenariats ont pour objectifs d'atteindre des objectifs de développement »<sup>8</sup>.

Le choix opéré dans le présent rapport est celui d'une définition large du secteur privé. Ainsi, en reformulant la première définition, le secteur privé est l'ensemble des entreprises et organisations, y compris les associations sans but lucratif (ASBL), qui ne sont pas gérées ou dirigées par les pouvoirs publics.

### 3.1. Diagnostic du secteur privé tchadien en lien avec l'économie

Ce diagnostic est essentiellement le résumé du diagnostic<sup>9</sup> réalisé par la Banque Mondiale en mars 2022. Cette étude étant très récente, elle peut être utilisée pour présenter une image actuelle du secteur privé du point de vue économique.

Selon cette étude, il est à noter globalement que l'économie tchadienne n'affiche pas une belle performance en dehors des revenus issus de l'exploitation de son pétrole (depuis 2003). Cette performance n'est rien d'autre que le reflet de l'état de la gouvernance au niveau des institutions en charge de la gestion des affaires publiques. D'autre part, la performance économique du Tchad peut s'expliquer par un accès limité aux facteurs de production clés tels que la terre, la main-d'œuvre qualifiée et compétente, l'électricité, l'irrigation et l'assurance. Fortement dominée par l'apport du pétrolier, quoiqu'enclin depuis de plus de cinq ans, l'économie tchadienne bat au rythme du cours pétrolier. Du fait d'un manque de rigueur dans la gestion des recettes, l'économie nationale non pétrolière n'a plus connu une meilleure croissance. En dépit du souffle qu'apporte le secteur pétrolier à l'économie nationale, la dette extérieure du pays n'a cessé de croître ; ce qui a aggravé la vulnérabilité du pays comme le témoignent annuellement les indicateurs macroéconomiques. De plus, le pays enregistre la baisse de son PIB depuis une décennie. Cependant, les signaux émis par les flux d'investissement continuent d'être très satisfaisants.

Dans ce contexte, marqué par une performance économique globale qui mérite d'être corrigée, le secteur privé non intervenant dans l'économie pétrolière s'adonne majoritairement à l'agriculture de subsistance et au pastoralisme. Il en résulte donc que les produits agricoles et pastoraux sont faiblement commercialisés. Avec un tel portrait de l'économie non pétrolière, la contribution des entreprises non agricoles au revenu des ménages est faible. Par ailleurs, le secteur manufacturier est faiblement développé avec une

---

<sup>8</sup> [https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/fr-private\\_sector-2.pdf](https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/fr-private_sector-2.pdf)

<sup>9</sup> Titre du rapport « *Diagnostic du Secteur Privé : Mobiliser l'Investissement Privé pour Une Croissance Inclusive - Créer des Marchés au Tchad* », téléchargeable à partir du lien suivant : <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099505104182314826/pdf/IDU0315533e90f4dd0433e08f580e08238f7d04f.pdf>

taille relativement inférieure à celles du secteur manufacturier de beaucoup de pays africains. Avec de telles caractéristiques du secteur privé, il est clair que l'Etat tchadien est obligé de renforcer son intervention dans l'économie nationale, notamment de son volet non pétrolier. En dehors des contraintes qui lui sont internes, l'économie non pétrolière a dû mal à se développer car en proie d'une part, à la mauvaise gouvernance de façon générale, et d'autre part, à une réglementation peu favorable voire inadéquate. Il faut aussi noter que l'économie nationale éprouve des difficultés d'accès aux marchés de produits.

Nonobstant ces contraintes qui affectent sa morphologie, le secteur privé peut compter sur l'existence de bien d'opportunités pour se développer et enregistrer de meilleures performances. Ces opportunités sont à saisir dans l'industrie agroalimentaire avec un accès particulier sur le développement des chaînes de valeur ; ce qui lui permet d'accroître le volume des investissements nécessaire à une production à grande échelle. Pour ce faire, les décideurs devront mettre en œuvre des politiques et stratégies susceptibles de permettre à l'économie nationale de tirer un meilleur profit des avantages comparatifs réels dont dispose le pays tels que la gomme arabique, les produits d'élevage, le sésame et le coton. Ainsi, tout en travaillant à résoudre les contraintes spécifiques à chacune des filières précitées, le secteur privé gagnerait à saisir les opportunités qu'offrent lesdites filières. Toutefois, il existe des contraintes transversales qui limitent la prise d'initiatives et la mise en œuvre des projets économiques au niveau du secteur privé tchadien.

Pour y parvenir, le gouvernement, avec l'appui de ses partenaires au développement doit travailler à résoudre qualitativement et quantitativement les contraintes d'ordre général améliorant : (i) l'accès à l'électricité ; (ii) l'accès aux marchés ; (iii) l'accès aux nouvelles technologies ; (iv) l'accès à l'eau et l'irrigation ; (v) l'accès au financement ; (vi) l'environnement des affaires ; et (vii) la santé et le capital humain. En effet, dans ces différents domaines, le Tchad a accusé beaucoup de retard par rapport à de nombreux pays africains et occupe même souvent les derniers rangs lors des classements au plan mondial.

### **3.2. Diagnostic du secteur privé tchadien en lien avec les préoccupations du changement climatique**

Selon la définition retenue plus haut, le secteur privé tchadien est composé des entreprises à but lucratif et des organisations à but non lucratif qui ne sont pas gérées par le gouvernement. Se rapportant à la thématique du changement climatique, le nombre d'organisations de la société civile (OSC) est utilisé comme proxy pour avoir une idée plus ou moins claire du nombre d'organisations à but non lucratif que compterait le secteur privé. Ainsi, la base de données des OSC du Tchad<sup>10</sup>, réalisée par le Projet d'Appui à la Société Civile (PASOC), dénombre 195 OSC réparties par thématique comme suit :

---

<sup>10</sup> La base de données des OSC du Tchad peut être consultée à partir du lien suivant : <https://base-de-donnee-pasoc.org/geo-referencement#downTable>

Tableau 2 : récapitulatif de la répartition des OSC recensées par thématique

N°	Thématiques	Nombre d'OSC
1	Aide caritative : soutien individuel à des personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité pendant une période ponctuelle de leur vie	33
2	Aide humanitaire et Urgence : secours aux victimes d'une crise naturelle ou provoquée (conflits ou catastrophes naturelles, etc.)	44
3	Education au développement : information et sensibilisation des populations aux questions du développement	87
4	Promotion de droit de l'enfant	29
5	Promotion des droits des personnes vivants avec le handicap	24
6	Promotion des droits humains	34
7	Promotion du genre et des droits de la femme	66
8	Veille politique : suivi du positionnement des acteurs étatiques sur les questions de développement	22
9	Développement et les services de bases : réponse à des besoins élémentaires de populations en situation précaire en cherchant des solutions pérennes	114
10	Plaidoyer : défense d'une cause, d'une opinion dans le cadre des problématiques de développement	69
11	Renforcement des capacités de la société civile : appui à la structuration des communautés ou OSC de base	69
12	Promotion de la jeunesse et de l'entrepreneuriat	127
<b>Nombre total d'OSC recensées</b>		<b>195<sup>11</sup></b>
<b>Nombre total de membres</b>		<b>+ de 14 455</b>

Source : données synthétisées par les auteurs à partir de la base de données des OSC du Tchad, PASOC 2023. <https://base-de-donnee-pasoc.org/geo-referencement#downTable>

L'ensemble des OSC compte plus de 14 455 membres. Au total, 44 OSC, avec un effectif cumulé de plus de 3 932 membres, s'occupe de la thématique « Aide humanitaire et Urgence : secours aux victimes d'une crise naturelle ou provoquée (conflits ou catastrophes naturelles, etc.) » qui est la thématique ayant un lien plus direct avec le changement climatique. Ces OSC interviennent dans l'ensemble des provinces comme l'indique le tableau ci-après :

Tableau 3 : récapitulatif de la répartition des OSC recensées par thématique « Aide humanitaire et Urgence »

N°	Provinces	Nombre d'OSC
1	Barhel Gazel	3
2	Batha	9
3	Borkou	4
4	Chari-Baguirmi	7
5	Ennedi Est	5
6	Ennedi Ouest	3
7	Guéra	3

<sup>11</sup> Ce nombre ne représente pas la somme arithmétique des effectifs d'OSC de l'ensemble des thématiques. En effet, une même OSC peut intervenir sur plusieurs thématiques à la fois.

N°	Provinces	Nombre d'OSC
8	Hadjer-Lamis	12
9	Kanem	4
10	Lac	12
11	Logone Occidental	3
12	Logone Oriental	4
13	Mandoul	3
14	Mayo-Kebbi Est	4
15	Mayo-Kebbi Ouest	-
16	Moyen-Chari	4
17	Ndjamena	9
18	Ouaddaï	22
19	Salamat	2
20	Sila	4
21	Tandjilé	1
22	Tibesti	2
23	Wadifira	13
<b>Nombre total d'OSC</b>		<b>44<sup>12</sup></b>
<b>Nombre total de membres</b>		<b>+ de 3 932</b>

Source : données synthétisées par les auteurs à partir de la base de données des OSC du Tchad, PASOC 2023. <https://base-de-donnee-pasoc.org/geo-referencement#downTable>

### 3.2.1. Capacités des structures publiques en charge des questions climatiques

L'importance de cette section se justifie par le fait que l'action du secteur public balise le terrain au secteur privé. Diagnostiquer sommairement le secteur public, en lien avec le changement climatique, permettrait de mieux comprendre la dynamique du secteur privé, notamment en ce qui concerne le financement des actions en faveur du climat. Ce secteur public est compris comme l'ensemble des institutions et organisations gouvernementales commises à des missions précises en vue de satisfaire aux besoins de l'Etat.

Les entretiens avec les structures publiques ont révélé que les acteurs s'approprient relativement bien des questions liées aux changements climatiques. Toutefois, la majorité des acteurs ne cernent pas encore suffisamment la problématique de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques car ayant un caractère assez technique dont une bonne compréhension nécessite parfois des compétences particulières ou niveau de culture générale suffisamment élevé. Les solutions à implémenter pour résoudre cette problématique ne sont pas aussi encore suffisamment bien perçues. Cependant, les acteurs publics comprennent beaucoup mieux les défis et les enjeux majeurs de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques.

<sup>12</sup> Ce nombre ne représente pas la somme arithmétique des effectifs d'OSC de l'ensemble des provinces pour la thématique « Aide humanitaire et Urgence : secours aux victimes d'une crise naturelle ou provoquée (conflits ou catastrophes naturelles, etc.) ». En effet, une même OSC peut intervenir dans plusieurs provinces à la fois.

Du point de vue des acteurs publics, très peu d'acteurs du secteur privé prennent d'initiatives en faveur du climat. Par ailleurs, ils sont peu à être impliqués ou à s'impliquer non seulement dans la prise de mesures mais aussi dans la mise en œuvre des mesures en faveur du climat. Cet état de chose pourrait s'expliquer, selon les explications fournies par les acteurs publics rencontrés, par un faible niveau de connaissance des questions relatives au changement climatique. Mais, les acteurs du public qui sont censés fournir les appuis nécessaires au secteur privé éprouvent eux aussi des difficultés liées, notamment, à l'accès aux mécanismes de financement dans le cadre de la mise en œuvre de la convention sur le changement climatique, à la quasi absence de ressources provenant de l'Etat pour le financement des actions en faveur du climat. Par ailleurs, les structures étatiques souffrent d'un manque de plaidoyer en faveur de la mise en œuvre des projets de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN). Ces structures en charge du changement climatique ont aussi du mal à mettre en œuvre la feuille de route relativement à la convention sur le changement climatique.

L'Autorité Nationale Désignée (AND) est désormais quelque peu fonctionnelle aujourd'hui, mais après avoir connu quelques années d'immobilisme et quelques autres années de balbutiements. A ce jour, elle manque cruellement de personnel et attend d'être renforcée aussi bien qualitativement que quantitativement en ressources humaines et matérielles. En effet, elle ne dispose d'une équipe véritablement pérenne et bien constituée pour son animation. Son équipe se résume à 3 ou 4 personnes dont le Point Focal National du Fonds Vert Climat (FVC). Fort heureusement, elle bénéficie du financement issu du Projet d'opérationnalisation du Programme Pays Tchad pour son fonctionnement. La raison fondamentale qui expliquerait cet état de chose serait due à son ancrage institutionnel relativement un peu complexe à implémenter. Cette difficulté est désormais en voie d'être résolue.

Il faudrait aussi noter que les structures publiques sont en proie à des mutations institutionnelles intempestives ; ce qui ne favorise pas, entre autres, la continuité dans la gestion des dites structures, notamment entre les équipes qui se succèdent. De façon générale, les bonnes pratiques en matière de gouvernance au sein des structures en charge des questions du changement du climat doivent être davantage promues.

D'autres difficultés affectent les capacités du secteur public à jouer convenablement son rôle de catalyseur et de suivi-évaluation des actions au niveau du secteur privé. Ainsi, l'absence de plan de partenariat relatif au NDC Partnership constitue un frein pour le secteur public à saisir les opportunités à ce niveau. De plus, le non alignement des programmes régionaux sur les priorités nationales du Tchad ne favorise pas une lecture claire et réaliste de la prise en compte des besoins du pays susceptibles d'engendrer une meilleure mobilisation de la question du climat. Par ailleurs, il faut noter que l'absence d'entité accréditée au Tchad limite les opportunités à saisir au niveau du FVC. Il est souhaitable que les efforts soient intensifiés en vue de l'accréditation prochaine du Fonds Spécial en faveur de l'Environnement (FSE), qui devra accroître ses capacités de consommation de ses ressources, et du FNE au FVC. Il faudrait souligner le manque d'expérience au niveau des structures publiques et même privées relativement à la gestion des fonds internationaux, notamment par rapport aux financements

en faveur du climat. De plus, l'accréditation au FVC est un processus véritablement chronophage qui requiert la patience, la persévérance et la compétence.

Somme toute, les structures publiques n'ont pas encore la pleine capacité nécessaire pour induire une dynamique satisfaisante au niveau des acteurs concernés du secteur privé.

### 3.2.2. Capacités des acteurs du secteur privé susceptibles de s'impliquer dans les questions climatiques

Des informations fournies par les acteurs rencontrés, provenant aussi bien du secteur public que du secteur privé, il ressort que les acteurs du secteur privé ont globalement une juste compréhension très sommaire du changement climatique et des préoccupations majeures y afférentes. Ce niveau de compréhension ne leur permet donc pas de bien s'approprier les concepts clés liés au changement climatique, d'une part, et de suivre le rythme et la dynamique imprimés en la matière au niveau national et encore moins au niveau international, d'autre part. Ce faible niveau d'appropriation pourrait expliquer, un tant soit peu, l'absence quasi permanente observée de la majeure partie des acteurs du secteur privé dans les processus de prise de décisions au sein des instances dirigées par les acteurs du secteur public. Cependant, il convient de mettre en exergue un fait qui contraste avec la réalité décrite plus haut. Il s'agit, curieusement, d'une forte représentation du secteur privé, par des organisations de la société civile, à différentes rencontres internationales. Mais à l'issue de ces rencontres, il est rare de voir ces acteurs du secteur privé s'engager effectivement aux côtés des acteurs du secteur public pour accomplir les diligences en vue de mettre en œuvre les recommandations formulées auxdites rencontres.

Par ailleurs, il est à noter que certaines Organisations Non Gouvernementales (ONG) nationales sont en partenariat avec des ONG internationales de qui elles obtiennent pour mener diverses activités dans la cadre des actions en faveur du climat. Ces ONG nationales rendent régulièrement compte à leurs partenaires à travers des rapports périodes dont ces derniers se servent pour produire des rapports consolidés sur la situation des pays en développement tels que le Tchad. Ce genre de partenariat s'entretient pendant plusieurs années à l'insu du Gouvernement ; ce qui dénote d'un manque de contrôle et de suivi de la part des structures gouvernementales en ce qui concerne les interventions des ONG internationale sur le territoire tchadien. Mais, le gouvernement aussi ne démontre pas assez d'engouement à accompagner le secteur privé ; ce qui n'est pas susceptible d'engendrer une dynamique favorable au niveau du secteur privé à s'investir dans la satisfaction des besoins et la résolution des problèmes de la nation tchadienne. Cet état de chose justifie le fait que le secteur privé manque cruellement d'initiatives, notamment en matière de changement climatique. A la lumière de ces faits, il peut être déduit que les ONG nationales ignorent ou méconnaissent leur rôle auprès du gouvernement. En outre, le secteur privé n'est pas organisé autour des questions relatives aux changements climatiques. Mais, il convient de noter que l'Agence de Développement Economique et Social (ADES), une ONG, s'investit réellement dans les actions climatiques au point où, aujourd'hui, elle est dans le processus de candidate à l'accréditation au FVC.

Les acteurs du secteur privé concernés par la thématique au premier plan s'intéressent très peu aux appels à projets ; ce qui leur permettrait de capter des ressources pour le financement

de leurs projets. Cependant, prenant de plus en plus conscience des enjeux du changement climatique, le sous-secteur bancaire a commencé par initier et mettre en œuvre des projets climatiques. L'exemple le plus frappant est celui de la Société Générale – Tchad, qui pris dans une dynamique multinationale impulsée par la société mère, nourrit la forte ambition sur son empreinte carbone qui consiste à une réduction de 30% à l'horizon 2025. Ainsi, la Société Générale – Tchad a entrepris des initiatives visant à réduire l'impact de certaines activités économiques sur l'environnement, notamment le sous-secteur cimentier. Elle exige désormais un rapport d'étude d'impact environnemental parmi les documents à fournir par chaque client qui désire solliciter des prêts pour financer une activité économique d'une certaine importance et ampleur ou susceptible d'impacter fortement l'environnement. Les résultats de cette étude sont évalués par un service compétent de la banque. L'évaluation doit être jugée satisfaisante avant l'octroi du prêt sollicité. La Société Générale – Tchad s'investit aussi dans des initiatives pour la prévention et préservation de l'environnement à travers des œuvres sociales. Ecobank – Tchad a commencé aussi s'investir peu à peu en faveur du climat et de l'environnement mais enregistre une expérience bien moins riche que la Société Générale – Tchad. Ecobank – Tchad a entrepris des initiatives Ecobank Tchad à accompagner le secteur énergétique à promouvoir l'énergie propre. Il faut noter les autres banques de la place ont, elles aussi, commencé à prendre de plus en plus conscience du rôle qui est le leur en vue d'agir positivement un tant soit peu sur l'empreinte carbone. Les banques rencontrées dénoncent l'absence d'une législation cohérente pour contraindre les branches d'activités les plus polluantes à réduire ou limiter l'impact de leurs activités sur l'environnement. Des échanges avec les responsables bancaires rencontrés, il apparaît clairement que le sous-secteur bancaire peut servir de levier important pour amener les opérateurs économiques à se conformer aux normes de protection et de préservation de l'environnement ; toute chose qui aura un impact positif avec des actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Certes, il existe quelques acteurs du secteur privé qui s'engagent dans des actions en faveur du climat mais ces derniers ne manquent pas de souligner le caractère très onéreux de la mise en œuvre des initiatives en faveur du climat. A l'analyse pour ces derniers, l'impact financier est si important qu'ils jugent nécessaire la prise de mesures fiscales accordant des exonérations pour l'importation d'équipements qui promeuvent un environnement sain.

### 3.3. Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du secteur privé tchadien

De ce qui précède, il ressort la synthèse suivante sur les forces, faiblesses, opportunités et menaces du secteur privé tchadien, comme récapitulées dans le tableau ci-après :

Tableau 4 : récapitulatif des forces et faiblesses

Forces	Faiblesses
- Forte représentation du secteur privé à diverses conférences	- Existence d'une pratique consistant pour nombre d'ONG internationales à intervenir sur le territoire national sous le couvert des ONG nationales

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Initiatives de certaines banques de la place en faveur du climat, notamment dans le domaine des énergies propres</li> <li>- Existence de projets climatiques pilotés par le secteur bancaire</li> <li>- Existence d'ambitions liées à l'empreinte carbone au niveau de certaines banques de la place</li> <li>- Existence d'initiatives de certaines banques visant à réduire l'impact de certaines activités économiques sur l'environnement, notamment dans le secteur cimentier</li> <li>- Existence d'initiatives de certaines banques visant la prévention et préservation de l'environnement à travers des œuvres sociales</li> <li>- Prise de conscience progressive de la problématique du dérèglement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible capacité de compréhension des questions relatives aux changements climatiques</li> <li>- Faible degré d'appropriation des concepts liés aux changements climatiques</li> <li>- Absence des acteurs du secteur privé dans les processus de prise de décisions par les acteurs du secteur public</li> <li>- Absence d'engagement clair du secteur privé à se mobiliser en vue contribuer qualitativement et quantitativement aux financements en faveur du climat</li> <li>- Faible organisation du secteur privé autour des questions relatives aux changements climatiques</li> <li>- Quasi absence d'ambition au niveau des acteurs du secteur privé</li> <li>- Méconnaissance du rôle du secteur privé aux côtés du gouvernement par ses acteurs clés</li> <li>- Faible capacité de mobilisation des ressources en faveur du climat par le secteur privé</li> <li>- Manque de dynamisme au niveau du secteur privé</li> <li>- Quasi absence d'initiatives prises par le secteur privé</li> <li>- Faible participation du secteur privé aux appels à projets dans le domaine du changement</li> </ul>

Source : synthèse de l'analyse des auteurs, juin 2023

Tableau 5 : récapitulatif des opportunités et menaces

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accréditation au FVC en cours pour le FNE, le FSE et l'ADES</li> <li>- Existence d'une feuille de route relativement à la convention sur le changement climatique</li> <li>- Possibilité de faire du secteur bancaire un levier important pour amener les opérateurs économiques à se conformer aux normes de protection et de préservation de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de plaidoyer en faveur de la mise en œuvre des projets de la CDN</li> <li>- Faible engouement de l'Etat à accompagner le secteur privé</li> <li>- Absence de plan de partenariat relativement au NDC Partnership</li> <li>- Absence d'un fonds national dédié aux changements climatiques</li> </ul>

Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de bonnes pratiques en matière de gouvernance au sein des structures publiques de gestion des questions relatives aux changements climatiques</li> <li>- Faible capacité de consommation des ressources au niveau des structures publiques</li> <li>- Absence d'une équipe pérenne et bien constituée pour animer l'AND</li> <li>- Quasi absence de ressources provenant de l'Etat pour le financement des actions en faveur du climat</li> <li>- Non opérationnalisation du Fonds National d'Adaptation aux Changements Climatiques</li> <li>- Accès difficile aux mécanismes de financement dans le cadre de la convention sur le changement climatique</li> <li>- Mutations institutionnelles intempestives au des structures du secteur public</li> <li>- Non alignement des programmes régionaux sur les priorités nationales, notamment ce qui concerne le Tchad</li> <li>- Absence d'une législation cohérente pour contraindre les branches d'activités les plus polluantes à réduire ou limiter l'impact de leurs activités sur l'environnement</li> <li>- Coûts très élevés pour le secteur privé relativement à la mise en œuvre de solutions en faveur du climat</li> <li>- Absence de mesures fiscales accordant des exonérations pour l'importation d'équipements qui promeuvent un environnement sain</li> <li>- Absence de continuité dans la gestion au sein des structures publiques entre les équipes qui se succèdent</li> <li>- Manque d'expérience au niveau des structures publiques et même privées relativement à la gestion des fonds internationaux, notamment par rapport aux financements en faveur du climat</li> <li>- Aspect chronophage du processus d'accréditation au FVC</li> </ul>

Source : synthèse de l'analyse des auteurs, juin 2023

## 4. Enjeux et défis majeurs

A la lecture des forces, faiblesses, opportunités et menaces, il convient de préciser les enjeux qu'a le secteur privé à se mobiliser puis à s'engager pour les actions en faveur des actions climatiques. Pour gagner le pari de ces enjeux, les acteurs du secteur privé devra relever des défis.

L'enjeu majeur de l'implication des acteurs du secteur privé dans les actions climatiques se résume au renforcement de la résilience dudit secteur. En effet, en s'impliquant davantage dans la dynamique nationale pour contribuer à l'atténuation et renforcer l'adaptation aux changements climatiques, le secteur privé pourra, dans une démarche participative et inclusive, mettre en œuvre des projets innovants répondant aux besoins de ses diverses communautés. Pour ce faire, les acteurs du secteur privé en parfaite harmonie avec ceux du secteur public, par un engagement fort, s'efforceront de mobiliser les ressources nécessaires au financement de leurs initiatives en faveur du climat. Ainsi, les défis majeurs à relever par le secteur privé sont : (i) se mobiliser et s'engager dans l'action climatique ; et (ii) maîtriser et exploiter judicieusement le financement climatique.

## 5. Stratégies de mobilisation et d'engagement du secteur privé

L'enjeu et les deux défis majeurs ainsi définis appellent à la formulation de stratégies cohérentes en vue de sortir de la situation peu reluisante pour une situation bien meilleure désirée à l'horizon de 2027. Pour ce faire, il est important de préciser la théorie suivant laquelle les acteurs espèrent opérer un tel changement au bout de cinq années d'expériences dûment planifiées. Puis après, il convient d'indiquer les orientations stratégiques qui leur permettront de disposer d'une carte de navigation, quoique sujette à révision, afin d'entamer plus sereinement le processus de transformation progressive tout au long des cinq prochaines années.

### 5.1. Théorie du changement

Face à ces défis à relever, les acteurs, conscients des réalités intrinsèques à leur groupe et celles qui leur sont extrinsèques, croient fermement qu'ils peuvent changer la situation actuelle en une meilleure situation de la façon suivante.

La participation du secteur privé à l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques reste tributaire de la mise en œuvre par ces derniers des projets en faveur du climat ; de la mise en place de sa communauté en faveur du climat, basée sur les textes législatifs et réglementaires nationaux puis sur les instruments internationaux ; la mobilisation d'importantes ressources pour le financement des actions en faveur du climat ; et enfin la soumission et l'obtention d'accréditation des acteurs du privé du Fonds Vert Climat. En effet, le secteur privé ayant une place axiale dans le développement économique et sociale du Tchad, il est donc important d'observer une participation active de ses derniers en faveur de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques. Ceci devra passer par la mise en œuvre de projets en faveur du climat. Soulignons qu'il est important dans le but de mettre

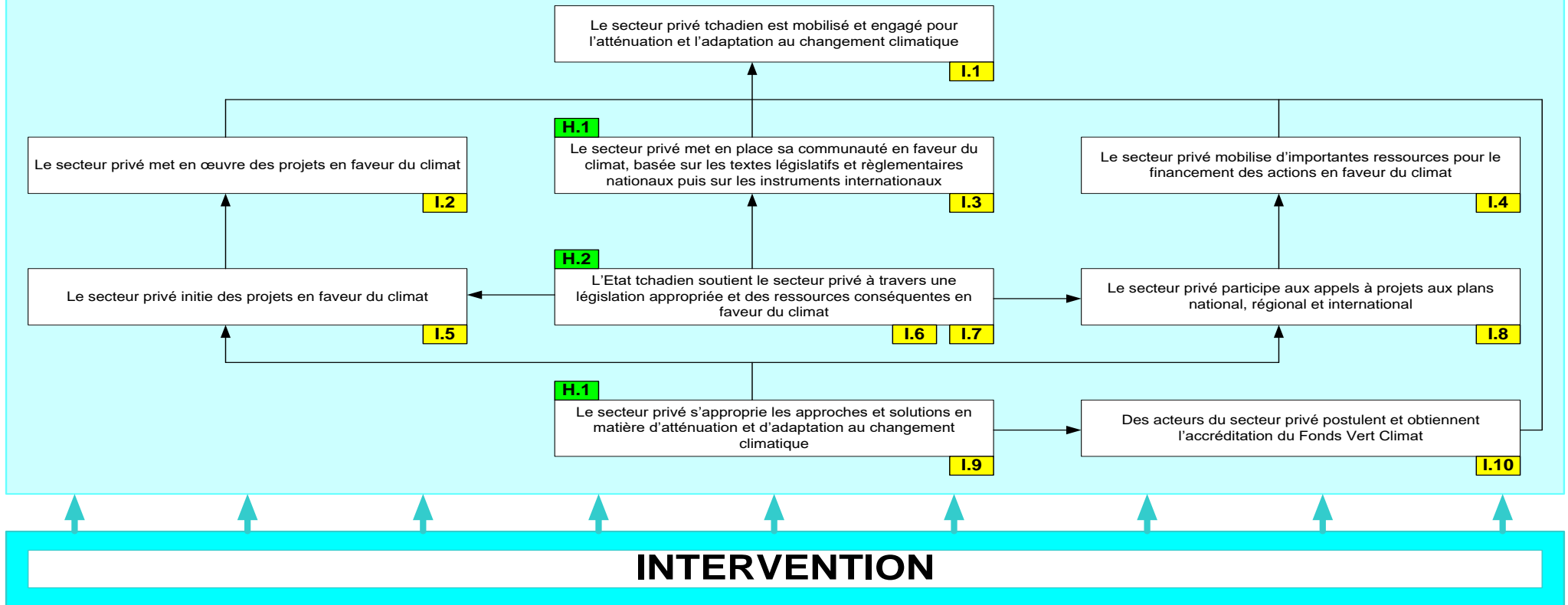
en œuvre des projets en faveur du climat de pouvoir identifier des problèmes spécifiques liés à cette thématique et donc d'initier des projets liés à ces problèmes.

La mise en place d'une communauté en faveur du climat par le secteur privé, basée sur des textes législatifs et réglementaires nationaux ainsi que des instruments internationaux restent importante dans la mobilisation et l'engagement du secteur privé en faveur du climat. En effet, la lutte contre les changements climatiques nécessite la définition d'un cadre législatif et réglementaire auxquels est astreint l'ensemble des populations pour la maîtrise de ce facteur. En ce sens il est non seulement important de pouvoir se conformer aux normes internationales en la matière, mais également de pouvoir construire suivant les réalités économiques et sociales du Tchad, un cadre propre de prise en compte des aléas du climat. La mise en place donc de cette communauté au niveau du secteur privé en faveur du climat avec le respect de normes tant nationales à définir qu'internationales demeure donc importante. En ce sens et pour ce faire, il est souhaité donc que l'Etat tchadien soutienne le secteur privé via une législation appropriée et des ressources conséquentes en sa faveur. La définition de cette législation devra participer ou inciter à la construction de la communauté du secteur privé en faveur du climat. L'initiation de projets en faveur du climat reste tributaire de la maîtrise du cadre législatif et réglementaire qui sous-tend le secteur. Ceci révèle également l'importance de l'Etat dans la mise en place de ce cadre à travers le soutien de l'assemblée nationale et des institutions de la république en faveur des actions liées au climat. Soulignons également dans la construction de cette communauté du secteur privé qu'il faut une complémentarité avec le secteur public qui comprend et accepte le secteur privé comme partenaire dans la définition des actions en faveur du climat.

Si la mobilisation et l'engagement du secteur privé en faveur du climat reste souhaité dans la quête de la maîtrise des aléas climatiques, il faut souligner que la mobilisation des ressources pour le financement des actions en faveur de cette thématique reste primordiales. Le secteur privé étant l'axe principal de financement de l'économie du pays, il est donc important que ce secteur participe activement à la mobilisation des ressources nécessaires en faveur du climat. Pour ce faire, la participation aux appels à projets au plan nationale, régional et international du secteur privé est encouragée pour une meilleure mobilisation de ressource en faveur du climat.

Enfin, il est important dans la mobilisation et l'engagement du secteur privé en faveur du climat que les acteurs disposent de certification montrant la maîtrise de la thématique du climat. Pour ce faire il est important pour ces derniers de pouvoir postuler et in fine, obtenir des accréditations du Fonds Vert Climat. Ceci devra passer par une appropriation des approches et des solutions en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Cette appropriation devra se faire dans une approche de complémentarité avec le secteur public pour une mise en œuvre commune des actions en faveur du climat. Soulignons également qu'une maîtrise des aspects liés aux climats reste liée à l'initiation de projets liés à cette thématique ainsi que la participation aux appels à projets aux plans national, régional et international.

# Théorie du changement



## Légende

- Changement
- Indicateur
- Hypothèse

## Hypothèses

- H.1 : Le secteur public comprend et accepte le secteur privé comme un partenaire dont les actions sont complémentaires
- H.2 : L'Assemblée Nationale et les institutions de la république sont acquiescentes aux actions en faveur du climat

## Indicateurs

- I.1 : Nombre d'acteurs clés engagés sur les actions en faveur du climat
- I.2 : Nombre de projets mis en œuvre par le secteur privé
- I.3 : Nombre de membres actifs dans la communauté créée par le secteur privé
- I.4 : Montant total des ressources mobilisées par le secteur privé
- I.5 : Nombre de projets initiés par le secteur privé
- I.6 : Nombre de textes législatifs et réglementaires conséquents pris
- I.7 : Montant total des ressources mises à la disposition du secteur privé par le gouvernement
- I.8 : Nombre d'acteurs du secteur privé ayant postulé à des appels à projets nationaux, régionaux ou internationaux
- I.9 : Nombre d'acteurs du secteur privé s'ayant approprié les questions liées au changement climatique
- I.10 : Nombre d'acteurs du secteur privé accrédités au Fonds Vert Climat

Source : auteurs et acteurs clés, à partir des perceptions des acteurs du secteur privé rencontrés

## 5.2. Définition de l'intervention

Pour opérer les changements les changements et leurs liens de causalité ainsi décrits, les acteurs doivent agir conséquemment, et de façon volontaire. Ainsi, les objectifs et les axes stratégiques de leur intervention est préciser comme suit.

### 5.2.1. Objectifs

Le premier, et unique, changement qui déclenchera la chaîne de causalité est « *Le secteur privé s'approprie les approches et solutions en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique* ». L'objectif global devra donc, s'il est atteint, permettre de déclencher ce changement.

Ainsi, l'objectif global poursuivi par l'intervention vise à renforcer les capacités des acteurs du secteur privé dans les domaines de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.

De façon spécifique, il s'agira de : (i) renforcer les bases juridiques d'intervention du secteur privé ; (ii) renforcer l'ancrage institutionnel de ces acteurs du secteur privé ; et (iii) renforcer les capacités techniques du secteur privé.

En renforçant les bases juridiques de son intervention, le secteur privé pourra disposer de l'arsenal législatif et réglementaire qui lui permettrait d'agir en toute légitimité auprès des partenaires et dans l'espace désignés. L'aboutissement de cet objectif permettrait également au secteur privé d'obtenir divers avantages et facilités.

Le secteur privé, relativement aux questions climatiques traitées, pourra disposer d'un dispositif institutionnel cohérent et conséquent qui lui permettra d'interagir de façon efficace voire efficiente avec les acteurs clés de son environnement interne et celui externe, en renforçant l'ancrage institutionnel de son intervention.

Il est nécessaire que le secteur privé ait ses capacités techniques renforcées du point de l'approfondissement de ses connaissances sur le sujet, d'une part, et de l'accroissement des ressources matériels (outils, documents de référence et d'opérationnalisation, etc.) et des ressources financières, d'autre part.

L'atteinte de ces objectifs spécifiques permettront, entre autres, de déclencher la chaîne de causalité en de divers points où les changements sont censés se produire selon la croyance des acteurs clés du secteur privé.

### 5.2.2. Actions à mettre en œuvre

En vue d'atteindre efficacement les objectifs ci-dessus énumérés, il est important voire nécessaire de mettre en œuvre une série cohérente d'actions qui sont des niveaux de déclinaison des objectifs spécifiques ci-dessus clarifiés.

Ainsi, l'atteinte de l'objectif spécifique « *renforcer les bases juridiques d'intervention du secteur privé* » passe par la mise en œuvre des actions ci-après : (i) mise en place d'une plateforme du secteur privé pour le plaidoyer ; (ii) mise en place d'une Task Force d'appui à la rédaction des textes législatifs et de leurs textes d'application.

En ce qui concerne l'objectif spécifique « *renforcer l'ancrage institutionnel de ces acteurs du secteur privé* », l'atteinte de cet objectif dépend de la réussite enregistrée dans la mise en œuvre des actions suivantes : (i) mise en place d'une Task Force pour la redéfinition du dispositif institutionnel ; (ii) restructuration du secteur privé.

Enfin, s'agissant de l'objectif spécifique « *renforcer les capacités techniques du secteur privé* », atteindre cet objectif revient à mettre en œuvre avec succès les actions suivantes : (i) amélioration des connaissances du secteur privé sur le changement climatique ; (ii) amélioration de l'accès du secteur privé aux sources de financement climatique ; (iii) appui de l'Etat aux acteurs du secteur privé.

L'ensemble des actions à mettre en œuvre se récapitule dans le tableau ci-après :

Tableau 6 : résumé de l'intervention

Objectif global : renforcer les capacités des acteurs du secteur privé dans les domaines de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique	
Objectifs spécifiques	Actions
<u>Objectif spécifique 1</u> : renforcer les bases juridiques d'intervention du secteur privé	<u>Action 1.1</u> : mise en place d'une plateforme du secteur privé pour le plaidoyer
	<u>Action 1.2</u> : mise en place d'une Task Force d'appui à la rédaction des textes législatifs et de leurs textes d'application
<u>Objectif spécifique 2</u> : renforcer l'ancrage institutionnel de ces acteurs du secteur privé	<u>Action 2.1</u> : mise en place d'une Task Force pour la redéfinition du dispositif institutionnel
	<u>Action 2.2</u> : structuration du secteur privé relativement au changement climatique
<u>Objectif spécifique 3</u> : renforcer les capacités techniques du secteur privé	<u>Action 3.1</u> : amélioration des connaissances du secteur privé sur le changement climatique
	<u>Action 3.2</u> : amélioration de l'accès du secteur privé aux sources de financement climatique
	<u>Action 3.3</u> : appui de l'Etat aux acteurs du secteur privé

Source : synthèse de l'intervention, juin 2023

## 6. Plan d'actions 2024-2027

Tableau 7 : plan d'actions 2024-2027

Code	Objectifs/Actions/Activités	Budget (milliers de FCFA)				
		2024	2025	2026	2027	Totaux
OG	Renforcer les capacités des acteurs du secteur privé dans les domaines de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique	242 000 000	320 000 000	185 000 000	150 000 000	862 000 000
OS 1	Renforcer les bases juridiques d'intervention du secteur privé	102 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	132 000 000
Action 1.1	Mise en place d'une plateforme du secteur privé pour le plaidoyer	52 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	82 000 000
Activité 1.1.1	Elaboration des documents de base pour la création de la plateforme (TDR, note conceptuelle, mémorandum, charte, règlement intérieur, statut, etc.) des acteurs du secteur privé sur le changement climatique	20 000 000				20 000 000
Activité 1.1.2	Consultation des acteurs pour participer à la plateforme des acteurs du secteur privé sur le changement climatique	5 000 000				5 000 000
Activité 1.1.3	Démarche et diverses formalités administratives pour la création de la plateforme des acteurs du secteur privé sur le changement climatique	2 000 000				2 000 000
Activité 1.1.4	Atelier de lancement de la plateforme des acteurs du secteur privé sur le changement climatique	5 000 000				5 000 000
Activité 1.1.5	Conception et mise en ligne d'un site web dédié à la plateforme des acteurs du secteur privé sur le changement climatique	10 000 000				10 000 000

Code	Objectifs/Actions/Activités	Budget (milliers de FCFA)				
		2024	2025	2026	2027	Totaux
Activité 1.1.6	Animation de la plateforme des acteurs du secteur privé sur le changement climatique	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	40 000 000
<b>Action 1.2</b>	<b>Mise en place d'une Task Force d'appui à la rédaction des textes législatifs et de leurs textes d'application</b>	<b>50 000 000</b>	-	-	-	<b>50 000 000</b>
Activité 1.2.1	Recrutement des membres de la Task Force	10 000 000				10 000 000
	Organisation de plaidoyers à l'endroit des institutions de la république	5 000 000				5 000 000
Activité 1.2.2	Organisation d'ateliers de rédaction des avant-projets de loi en faveur du climat	15 000 000				15 000 000
Activité 1.2.3	Organisation d'ateliers de rédaction des projets de textes réglementaires en faveur du climat	15 000 000				15 000 000
Activité 1.2.4	Organisation de séances de formation et de vulgarisation des textes législatifs et réglementaires	5 000 000				5 000 000
<b>OS 2</b>	<b>Renforcer l'ancrage institutionnel de ces acteurs du secteur privé</b>	-	<b>125 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>160 000 000</b>
<b>Action 2.1</b>	<b>Mise en place d'une Task Force pour la redéfinition du dispositif institutionnel</b>	-	<b>65 000 000</b>	-	-	<b>30 000 000</b>
Activité 2.1.1	Recrutement des membres de la Task Force		10 000 000			10 000 000
Activité 2.1.2	Organisation d'ateliers de réflexion sur la redéfinition du dispositif institutionnel relativement au changement climatique		15 000 000			15 000 000
Activité 2.1.3	Appui à la mise en place du dispositif institutionnel défini		35 000 000			
Activité 2.1.4	Organisation de séances de formation et de vulgarisation du dispositif institutionnel relativement au changement climatique		5 000 000			5 000 000

Code	Objectifs/Actions/Activités	Budget (milliers de FCFA)				
		2024	2025	2026	2027	Totaux
<b>Action 2.2</b>	<b>Structuration du secteur privé relativement au changement climatique</b>	-	60 000 000	50 000 000	20 000 000	130 000 000
Activité 2.2.1	Réalisation d'une étude sur la structuration du secteur privé relativement au changement climatique					-
Activité 2.2.2	Appui à l'opérationnalisation des recommandations de l'étude sur la structuration du secteur privé		60 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000
Activité 2.2.3	Elaboration d'un manuel de procédures comptable, administrative et technique au profit du secteur privé relativement au changement climatique			25 000 000		25 000 000
Activité 2.2.4	Organisation de séances de formation et de vulgarisation du manuel de procédures comptable, administrative et technique au profit du secteur privé relativement au changement climatique			5 000 000		5 000 000
<b>OS 3</b>	<b>Renforcer les capacités techniques du secteur privé</b>	<b>140 000 000</b>	<b>185 000 000</b>	<b>125 000 000</b>	<b>120 000 000</b>	<b>570 000 000</b>
<b>Action 3.1</b>	<b>Amélioration des connaissances du secteur privé sur le changement climatique</b>	<b>30 000 000</b>	<b>80 000 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>145 000 000</b>
Activité 3.1.1	Formation des acteurs du secteur privé sur diverses thématiques liées au changement climatique	30 000 000	20 000 000	15 000 000	15 000 000	80 000 000
Activité 3.1.2	Réalisation d'une étude sur les success stories du secteur privé sur le changement climatique, assortie d'un documentaire		40 000 000			40 000 000
Activité 3.1.3	Organisation d'un atelier de partage d'expériences entre acteurs du secteur privé sur le changement climatique			5 000 000		5 000 000
Activité 3.1.4	Elaboration d'un plan vert en faveur du climat		20 000 000			20 000 000

Code	Objectifs/Actions/Activités	Budget (milliers de FCFA)				
		2024	2025	2026	2027	Totaux
Activité 3.1.5	Organisation des archives en matière d'actions en faveur du climat			30 000 000		
<b>Action 3.2</b>	<b>Amélioration de l'accès du secteur privé aux sources de financement climatique</b>	<b>90 000 000</b>	<b>60 000 000</b>	<b>60 000 000</b>	<b>60 000 000</b>	<b>270 000 000</b>
Activité 3.2.1	Appui à l'opérationnalisation du Fonds National d'Adaptation aux Changements Climatiques	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	240 000 000
Activité 3.2.2	Réalisation d'une étude sur l'accès aux sources de financement des actions climatiques	30 000 000				30 000 000
<b>Action 3.3</b>	<b>Appui de l'Etat aux acteurs du secteur privé</b>	<b>20 000 000</b>	<b>45 000 000</b>	<b>45 000 000</b>	<b>45 000 000</b>	<b>155 000 000</b>
Activité 3.3.1	Réalisation d'une étude sur la mise en place d'une unité technique d'appui aux structures candidates à l'accréditation	20 000 000				20 000 000
Activité 3.3.2	Appui au fonctionnement de l'unité technique d'appui aux structures candidates à l'accréditation		45 000 000	45 000 000	45 000 000	135 000 000
<b>Totaux</b>		<b>242 000 000</b>	<b>320 000 000</b>	<b>185 000 000</b>	<b>150 000 000</b>	<b>862 000 000</b>

Source : auteurs, juin 2023

## **7. Mécanisme de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation**

Au regard de la mission à l'Autorité Nationale Désignée (AND) et de ses différentes instances de prises de décisions, il convient de confier la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation d'une telle stratégie à l'AND. En effet, l'AND dispose d'un Comité de Pilotage, d'un Comité Technique et d'un Secrétariat dirigé par le Point Focal National du FVC. En procédant ainsi, il sera évité la duplicité des structures qui traiteraient des mêmes questions ou des questions connexes. Par ailleurs, cela permettrait à l'AND d'avoir une meilleure connaissance ou maîtrise des réalités du secteur privé ; ce qui représente un avantage pour l'AND d'offrir l'accompagnement adéquat audit secteur. D'autre part, cela permettrait de réduire l'incidence financière de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de cette stratégie.

## Références bibliographiques

- [1] **Patrick Arnold Ombiono Kitoto.** (2016). *Réchauffement climatique et migration vers les rives du lac*. Migrations Société 2016/1 (N° 163), pages 149 à 166. Éditions Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales. ISSN 0995-7367. DOI 10.3917/migra.163.0149
- [2] **OCHA.** (2022). Note sur les inondations. Document téléchargé à partir du lien suivant : [https://reliefweb.int/attachments/dfb87d19-29bd-498a-a10d-9b1b9f536b0d/note\\_sur\\_les\\_inondations\\_25\\_octobre.pdf](https://reliefweb.int/attachments/dfb87d19-29bd-498a-a10d-9b1b9f536b0d/note_sur_les_inondations_25_octobre.pdf), le 29 mai 2023 à 01 heure 15 minutes
- [3] **World Bank.** (2022). Tchad : Diagnostic Environnemental Pays. © Washington, DC. <http://hdl.handle.net/10986/37810> License: CC BY 3.0 IGO
- [4] **Harris, I., Osborn, T.J., P. et al.** Version 4 of the CRU TS monthly high-resolution gridded multivariate climate dataset. Sci Data 7, 109 (2020). <https://doi.org/10.1038/s41597-020-0453-3>
- [5] **Banque mondiale.** (2022). Rapport sur le climat et le développement des pays du G5 Sahel. © Banque mondiale
- [6] **Banque mondiale.** 2018. Echapper au labyrinthe de croissance du Tchad. © Banque mondiale
- [7] **IFC.** (2023). Diagnostic du secteur privé : Créer des marchés au Tchad. Mobiliser l'investissement privé pour une croissance inclusive.
- [8] **GCF.** (2022). Programme – Pays Tchad : guide des projets et programmes 2022-2026.
- [9] **AND-Tchad.** (2022). Evaluation du fonctionnement de l'Autorité Nationale Désignée (AND) du Fonds Vert Climat (FVC), du mécanisme national de lutte contre les changements climatiques, et des capacités des principales parties prenantes.

## Annexes

### Annexe 1 : rappel des termes de référence

Ce rappel fait ressortir les points essentiels des termes de référence (TdR) que sont les objectifs poursuivis, les résultats attendus et les livrables.

Ainsi, conformément aux TdR, l'étude vise globalement à éclairer la stratégie de mobilisation et d'engagement du secteur privé que l'AND entend mettre en œuvre. De façon spécifique, l'étude vise à diagnostiquer le secteur privé dans son ensemble puis le fonctionnement des entreprises privées au Tchad. Ce diagnostic inclut également une évaluation de l'engagement du secteur privé dans la mobilisation des ressources pour le financement des actions climatiques au Tchad. Une fois ce diagnostic établi, il s'agira de proposer des mesures visant à améliorer les investissements privés au niveau national, régional et international. Par ailleurs, il s'agira également de proposer des mesures pour soutenir le développement du secteur privé dans la mobilisation des financements climatiques. En vue garantir l'efficacité de ces propositions, il est important de définir les facteurs positifs et négatifs pouvant influencer le secteur privé pour des investissements dans les domaines de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique. A ce niveau, il est donc question pour l'AND d'utiliser les informations reçues de ces différents facteurs pour mieux faire fonctionner les stratégies idoines à mettre en œuvre en vue d'une meilleure mobilisation et d'un engagement plus responsable du secteur privé dans les domaines de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Ces stratégies devront être rigoureusement planifiées pour permettre un meilleur suivi de leur mise en œuvre. L'atteinte des objectifs spécifiques clarifiés plus haut devra être explicitée dans un rapport qui fera l'objet d'un atelier de validation réunissant l'ensemble des acteurs clés, aussi bien du secteur privé que du secteur public, impliqués dans la mise en œuvre des stratégies ci-dessus évoquées.

L'atteinte de ces objectifs doit se manifester à travers l'obtention des résultats attendus à l'issue de l'étude. Ainsi, l'équipe de consultants devra disponible l'analyse diagnostique du secteur privé et le fonctionnement des entreprises au Tchad. De même, elle devra mettre en exergue les facteurs positifs et négatifs pouvant influencer le secteur privé quant à ses investissements en faveur de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. De plus, la stratégie de mobilisation et d'engagement du secteur privé doit être clairement définie et rendue disponible. Cette stratégie doit être assortie d'un plan d'action.

A l'issue de la mission, deux (02) livrables essentiels sont attendus de l'équipe de consultation à savoir : (i) le rapport de l'étude comportant le diagnostic du secteur privé et la stratégie de mobilisation et d'engagement du secteur privé du Tchad assortie d'un plan d'actions conséquent ; et (ii) le rapport de l'atelier de validation du rapport de l'étude.

## Annexe 2 : synthèse méthodologique

Conformément aux termes de référence, les consultants ont eu la latitude de proposer leur méthodologie pour conduire la mission avec succès. Ainsi, la synthèse de la méthodologie adoptée est parfaitement en cohérence avec les exigences des termes de référence et conforme à la méthodologie présentée dans l'offre technique qui a permis à l'équipe de consultation d'être attributaire de la présente étude. Cette synthèse se présente ainsi qu'il suit.

Dans un premier temps, une revue documentaire approfondie est nécessaire en vue de mieux cerner le secteur privé tchadien, notamment en ce qui concerne sa composition, ses capacités, sa dynamique, sa place dans la société tchadienne, ses caractéristiques intrinsèques, ses forces, ses faibles, ses opportunités et ses menaces, vu sous l'angle socioéconomique. Cette revue devra également permettre d'avoir une meilleure compréhension des problèmes liés aux changements climatiques vécus dans le monde en général et au Tchad en particulier. Elle devra surtout permettre de mettre en exergue les conséquences des changements climatiques vécues par le secteur privé assorties des approches de solutions pour l'atténuation et l'adaptation auxdits changements. Pour ce faire, une fouille documentaire doit être organisée auprès d'acteurs clés ayant une solide connaissance des questions liées aux changements climatiques, notamment en matière d'atténuation et d'adaptation auxdits changements.

Dans un deuxième temps, une analyse du secteur privé en lien avec les changements climatiques devra être faite par les consultants en vue de poser clairement le diagnostic relativement à sa contribution aux actions en faveur du climat, notamment en ce qui concerne les investissements à réaliser dans les domaines de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques. Pour ce faire, une collecte d'informations complémentaires devra être organisée auprès des acteurs du secteur privé au moyen d'un guide d'entretien à concevoir à cet effet. Ces informations devront renseigner sur la perception des acteurs non seulement du secteur privé mais aussi du secteur public puis de déterminer le niveau de mobilisation et d'engagement du secteur privé autour des actions d'investissement en faveur du climat ; ce qui permettra in fine de rendre le diagnostic plus complet et relativement exhaustif. A cette étape, il sera fournie une analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces, d'une part, puis des enjeux et défis du secteur privé, d'autre part. la collecte d'informations complémentaires se fera aussi bien sur le terrain que des rencontres par vidéoconférence, en parfaite entente avec les acteurs.

Dans un troisième temps, les consultants s'évertueront à la formulation des stratégies de mobilisation et d'engagement du secteur privé en faveur du climat en se fondant sur les résultats de l'analyse diagnostic dûment menée à l'étape précédente. Au cours des entretiens avec les acteurs clés du secteur privé, au moyen du guide d'entretien mentionné ci-dessus, les consultants doivent avoir prises les dispositions nécessaires collectées les aspirations desdits acteurs pour une meilleure mobilisation et engagement du secteur privé. Ces aspirations doivent être traitées adéquatement pour leur traduction en stratégies pertinentes. Il convient

de souligner les stratégies à formuler seront sous-tendues par une théorie de changement qui sera formulée à cet effet.

Et enfin, dans un quatrième temps, ces différentes stratégies seront déclinées en un plan d'actions budgétisé et réaliste. Ce plan d'actions s'étalera sur une durée de cinq ans et précisera les acteurs responsables de la mise en œuvre de chaque action, les moyens financiers nécessaires à mobiliser, les sources de financement, les conditions de succès globales et spécifiques, et, le mécanisme de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

Toutes ces étapes seront conduites suivant le modèle d'analyse classique qu'est la méthode QQQCCP : Quoi, Qui, Où, Quand, Comment, Combien, Pourquoi. Il s'agit d'un outil adaptable à diverses problématiques permettant la collecte d'informations précises et exhaustives d'une situation et d'en mesurer le niveau de connaissance et d'appropriation.

La grille d'analyse ci-dessous proposé aidera à une bonne compréhension du sujet, d'en cerner les problèmes posés puis de proposer des solutions réalistes pour plus d'efficacité et d'efficience dans leur mise en œuvre.

L'utilisation de la méthode QQQCCP aboutit à des comparaisons entre ce qui se passe dans la réalité et ce qui devrait être. Ainsi, convient-il, avant la cartographie du problème, de déterminer le fossée entre le factuel et l'idéal.

Ce modèle d'analyse sera couplé de la méthode dite « boule de neige », qui consiste en l'identification de nouveaux acteurs à partir des premiers acteurs identifiés préalablement, pour une meilleure efficacité dans la collecte d'informations et la triangulation des informations collectées.

## Guide d'entretien et de collecte d'informations

### 1. A l'endroit des structures publiques

- ~ Quelle est l'ampleur du changement climatique au Tchad ?
- ~ Quelle est la problématique de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique au Tchad ?
- ~ Au regard de cette problématique, quels sont les défis majeurs à relever en vue de gagner le pari de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique au Tchad ?
- ~ Quelles sont initiatives phares en cours de mise en œuvre et susceptibles de produire les effets escomptés ?
- ~ Quels sont les acteurs clés impliqués dans la dynamique actuelle en ce qui concerne l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ? Lesquels sont les plus actifs ?
- ~ Quel rôle joue le secteur privé en terme d'implication dans la mise en œuvre des mesures prises en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique ?
- ~ Quel rôle joue le secteur privé en terme de prise d'initiatives en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique ?
- ~ Selon vous, le secteur privé dispose-t-il des moyens conséquents pour contribuer effectivement et efficacement à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique au Tchad ?
- ~ Avez-vous une idée du coût d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pour le gouvernement d'une part, et pour le secteur privé pris globalement d'autre part ?
- ~ Idéalement, que devrait faire le secteur privé pour assurer une meilleure contribution ?
- ~ Quelles sont les contraintes du secteur privé ? Quelles les atouts ?
- ~ Quelles sont les initiatives financières impliquant le secteur privé que vous connaissez ?
- ~ Quelles sont les stratégies à développer pour une meilleure mobilisation et l'engagement du secteur privé au Tchad ?
- ~ Avez-vous éventuellement d'autres commentaires ?

### 2. A l'endroit des structures privées

- ~ Dans quelle mesure êtes-vous imprégnées des questions relatives au changement climatiques ?
- ~ Quelle est l'ampleur du changement climatique au Tchad ?
- ~ Au Tchad, quels sont faits ou événements marquants qui prouvent que les changements climatiques sont bien réels ? Lesquels nécessitent des mesures urgentes de résolution ?
- ~ Les changements climatiques affectent-ils vos activités ? Si oui, dans quelle mesure ?
- ~ Quelle problématique vous semble pertinente en parlant de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique au Tchad ? En quoi votre secteur d'activité est concerné par une telle problématique ou quelle problématique concerne votre secteur spécifiquement ?
- ~ Au regard de ces problématiques, quels sont les défis majeurs à relever en vue de gagner le pari de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique au Tchad ? Que doit faire votre secteur pour que ces défis soient relevés dans une synergie nationale ?

- ~ Quelles sont initiatives phares en cours de mise en œuvre et susceptibles de produire les effets escomptés ?
- ~ Quels sont les acteurs clés impliqués dans la dynamique actuelle en ce qui concerne l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ? Lesquels sont les plus actifs ?
- ~ Quel rôle joue le secteur privé en terme d'implication dans la mise en œuvre des mesures prises en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique ?
- ~ Quel rôle joue le secteur privé en terme de prise d'initiatives en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique ?
- ~ Selon vous, le secteur privé dispose-t-il des moyens conséquents pour contribuer effectivement et efficacement à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique au Tchad ?
- ~ Avez-vous une idée du coût d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pour le gouvernement d'une part, et pour votre secteur d'activité pris globalement d'autre part ?
- ~ Idéalement, que devrait faire le secteur privé pour assurer une meilleure contribution ?
- ~ Quelles sont les contraintes du secteur privé ? Quelles les atouts ?
- ~ Quelles sont les initiatives financières impliquant le secteur privé que vous connaissez ?
- ~ Quelles sont les stratégies à développer pour une meilleure mobilisation et l'engagement du secteur privé au Tchad ?
- ~ Avez-vous éventuellement d'autres commentaires ?

### Annexe 3 : Liste des structures visitées et des personnes rencontrées

N°	Nom et prénoms	Structures	Fonctions
1	PATAYAMOU MICHAEL GARBA	BSIC	Chef de section Trésorerie
2	SOUYABE TEOBE BHARE	BSIC	Directeur Commercial
3	ADAMA OUATTARA	SGT	Directeur Général
4	MAHAMAT LOUANI GOUKOUNI	SGT	Directeur Général Adjoint
5	KODOU CHOUKOU TIDJANI	ANGMV	Directeur Général
6	ABDELWAFOR ALGADI ATIM	ANGMV	Directeur de la Planification et du Suivi-Evaluation
7	ABAKAR MOURNO	FVC	Point Focal National
8	MAHAMAT YAKHOUB ADOUM	DLCC	Chef Division Adaptation aux changements climatiques
9	PENDI BISSEYOU SYLVAIN	ECOBANK	Directeur Général
10	AHINA ADRINKAYE	ADES	Spécialiste en Gestion de Projet
11	PORGO HOUNLY	DGSEDD	Directeur Général
12	MAHAMAT HASSAN IDRIS	DGSEDD	Directeur Général Adjoint
13	SOUMAÏLA GADJI	DCC	Directeur du Changement Climatique
14	AGOSSADOU BORIS	AND	Expert
15	MAYANGAR OUSMAL HALIME	AND	Assistante de direction
16	AWAM TAHIR ABDEL-AZIZ	FNE	Directeur Général
17	HAMDAN ISMAËL	FVC	Chef de projet